



# SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ

DES PARCS NATURELS MARINS



Iroise



Mayotte



Golfe du Lion



Estuaires picards  
Mer d'Opale



Bassin d'Arcachon



Estuaire de la Gironde  
Mer des Pertuis



Cap Corse Agriate  
Capicorsu Agriate



Martinique

The title 'SOMMAIRE' is written in large, bold, dark blue capital letters. The letters are partially overlaid by various marine life illustrations in shades of blue and white, including a bird-like creature, coral, a school of fish, and a crab. The background is a light blue gradient with wavy lines representing water.

# SOMMAIRE

P. 3

**Préambule** Par Denis Charissoux

P. 4

**Les moments forts dans les parcs naturels marins**

P. 16

**La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité**

- Mission 1    Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité
- Mission 2    Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger
- Mission 3    L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité
- Mission 4    Les aires protégées : gérer et restaurer
- Mission 5    La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

P. 21

**Les chiffres clés des parcs naturels marins**



Au fil de l'eau, rencontrez des agents des parcs naturels marins, découvrez leurs métiers et quelques fragments de leur quotidien.

# PRÉAMBULE



Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) est au cœur de l'action en métropole et dans les outre-mer pour assurer la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Cet établissement public mobilise chaque jour un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens pour accomplir cinq grandes missions : la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ; l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Les aires protégées en gestion directe relèvent d'une mission à part entière de l'établissement puisqu'elles concourent activement et directement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'action nationale des aires protégées (SNAP 2030) qui, pour la première fois, ambitionne un programme d'actions coordonné pour l'ensemble des aires protégées de l'hexagone et des outre-mer. Le réseau des huit parcs naturels marins (PNM) constitue de fait un support concret de démonstration pour l'application de cette politique publique. Le présent rapport de synthèse met en exergue la diversité des actions menées dans ces espaces protégés et rend compte des multiples compétences mobilisées par les gestionnaires et agents des services ingénierie et opérations.

En 2022, la politique de redéploiement sur 3 ans de 37 postes sous plafond a permis d'assurer la performance et la maturité de l'ensemble des équipes affectées aux 8 parcs naturels marins. Grâce au soutien du Plan France Relance mobilisé par l'OFB, doté de 19 M€ pour les aires protégées, une cinquantaine de projets d'envergure ont pu être engagés dans les PNM sur deux ans. Plusieurs projets particulièrement structurants

ont ainsi pu être menés dans ce cadre, comme le chantier de réhabilitation expérimentale d'une ancienne décharge sauvage à Ouessant en Iroise ou encore le retrait d'une trentaine de bateaux hors d'usage en Martinique.

Le séminaire interne OFB réunissant les parcs naturels marins et l'ensemble des directions travaillant en lien étroit avec ces équipes a été l'occasion d'échanger sur les contributions des parcs au contrat d'objectifs et de performance de l'établissement. Organisé par la Direction des aires protégées (DAP), et accueilli par le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, cet événement a réuni 173 participants.

L'année 2022 a également été marquée par la préparation du cinquième congrès international des aires marines protégées (IMPAC5) qui s'est tenu en février 2023 à Vancouver. Je me suis rendu sur place avec une délégation de l'OFB, constituée notamment de représentants de l'ensemble des PNM, pour valoriser l'action de la France et contribuer à la prise de décisions internationales sur la politique de protection marine.

Les parcs naturels marins ont à cœur de construire une vision partagée de l'avenir du milieu en conciliant le développement maîtrisé des activités économiques et la protection des écosystèmes.

Qu'il s'agisse de la préservation du patrimoine naturel, culturel, d'actions de police, de restauration ou de mobilisation citoyenne vous découvrirez à travers ce rapport le travail exceptionnel de ces femmes et de ces hommes investis au quotidien auprès des acteurs locaux pour veiller sur ce capital naturel dont dépend directement le bien-être des générations futures.

**Denis Charissoux**

Directeur général par intérim (janvier à juin 2023)

# Les moments forts dans les parcs naturels marins

## JANVIER



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

### Inédit : Une ancienne décharge à ciel ouvert restaurée

La faille rocheuse de « Bougeou Ar Pebr » sur l'île d'Ouessant a servi pendant plus de 80 ans de décharge sauvage aux habitants de l'île. Véritable gouffre de pollution, cette anfractuosité localisée à flanc de falaise renfermait 8 000 m<sup>3</sup> de déchets de toutes natures, qui menaçaient la qualité du milieu marin en contrebas (voitures, plaques d'amiante, ballons d'eau chaude, engins de pêche, tracteurs, etc.). Pour cause, beaucoup de déchets accumulés étaient régulièrement détachés par érosion et emportés par les tempêtes et les marées.

Avec le soutien financier de l'Union européenne (NextGenerationEU), de France Relance et de l'Office français de la Biodiversité, le Parc naturel marin d'Iroise a engagé en 2022 un important chantier d'évacuation de la décharge, qui sera suivi d'une restauration expérimentale à partir de 2023. Les premières excavations ont eu lieu en janvier. Sur cette falaise, les aléas et les contraintes se multiplient. Ce projet d'envergure représente un véritable défi technique pour les opérateurs en charge du projet. Une fois retirés, les déchets sont acheminés sur le continent pour être triés, traités et valorisés. Les bénéfices environnementaux attendus pour ce projet sont multiples. Plusieurs restitutions et retours d'expérience sont programmés en fin de chantier, auprès des collectivités territoriales et gestionnaires du littoral afin de rendre compte des difficultés rencontrées et des résultats obtenus. Ce retour d'expérience servira d'amorce pour accompagner d'autres acteurs confrontés à des problématiques similaires, notamment dans le cadre du plan national de résorption des décharges littorales.



PAROLE  
D'AGENT

**Micaël Barrau**

Agent de terrain, PNM du Bassin d'Arcachon

Depuis le début de l'année 2022, le service opérations du PNM du Bassin d'Arcachon compte un nouvel agent de terrain : Micaël Barrau. Enquêteur subaquatique à la brigade de Paris pendant 15 ans, Micaël avait à cœur d'obtenir ce détachement sur contrat de 3 ans, pour contribuer à la préservation du patrimoine naturel de sa région d'origine. Son expérience en plongée et ses compétences en tant qu'instructeur ont apporté un vrai renfort à l'équipe du Parc. *« Je suis arrivé au Parc avec de bonnes compétences en plongée, mes missions se focalisent surtout dans ce domaine. J'essaye de faire au mieux pour solidifier l'équipe avec mes connaissances, aider au maximum mes collègues durant les sorties et apporter ma propre expérience sous l'eau ».*

En 2022, les 5 agents permanents du Parc ont assuré 55 sorties en mer et 103 sorties terrestres. Comme le souligne Micaël, une très grande diversité de tâches est réalisée et demande un important temps de préparation en amont. Ces missions concernent aussi bien des actions de police, que des suivis scientifiques ou des actions de sensibilisation. Pour les agents, chaque sortie en mer est l'occasion de porter un regard attentif sur les différentes activités rencontrées et d'assurer ainsi la continuité des missions de surveillance et de contrôle.

Dès son arrivée, Micaël a pu participer à diverses formations, notamment le commissionnement pour devenir inspecteur de l'environnement. Compte-tenu de son changement de ministère,

il a également repassé des formations de navigation. Ce poste lui a donné la possibilité de se former à la reconnaissance des limicoles et de suivre une formation pour obtenir la carte verte du réseau national d'échouage. Micaël apprécie cet apprentissage en continu qui est essentiel pour *« assurer une surveillance de qualité ».*

L'une des missions phare de Micaël est le suivi acoustique passif des cétacés. Initié depuis 2020 ce suivi consiste à installer des couples d'hydrophones sur 3 sites d'intérêts à 20 m de profondeur. Les agents du Parc sont en charge de l'installation du matériel et doivent tous les deux mois récupérer et renouveler la carte d'enregistrement. Les résultats sont ensuite externalisés auprès d'une entreprise spécialisée.

*« La technicité de cette mission me plaît particulièrement, plonger à 20 m de profondeur sans visibilité mobilise beaucoup de compétences techniques et physiques. C'est un métier vraiment passionnant. Ces suivis sont très intéressants car ils permettent de connaître les mammifères marins présents dans le Parc. Je n'ai encore jamais vu de dauphins depuis mon arrivée au Parc alors les entendre c'est un vrai rêve de gosse ! »*

## « Cap vers les 8 parcs naturels marins » : une exposition photographique exceptionnelle à la Rochelle, à l'initiative du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis



Inauguration de l'exposition « Cap vers les 8 Parcs naturels marins » par Annick Girardin © Cécile Barreaud - OFB

Du 7 au 9 février, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne et de la tenue d'un colloque ministériel européen de la mer rassemblant les ministres en charge de la mer des différents États membres, plusieurs expositions se sont tenues en Charente-Maritime. Le 7 février, les agents du PNM EPMO ont été mis à l'honneur sur les murs de la préfecture dans le cadre d'une exposition : « L'État et la mer » inaugurée par la ministre de la mer, Mme Annick Girardin. Cette exposition valorise les actions des personnels, des services et des établissements publics de l'État en Charente-Maritime qui agissent en mer.

Le 8 février, l'exposition photographique de l'OFB « Cap vers les 8 parcs naturels marins français » a été inaugurée ; elle met en valeur le patrimoine culturel et naturel de chacun des 8 PNM. Jean Prou, président du conseil de gestion, et Julie Bertrand, directrice déléguée du Parc naturel marin étaient présents lors

de l'inauguration aux côtés de la ministre. De l'Hexagone aux outre-mer cet événement culturel témoigne des richesses exceptionnelles présentes sur notre territoire et apporte un éclairage au grand public sur les missions de l'OFB menées dans chaque Parc. Les visiteurs ont admiré durant quelques jours une multitude de paysages, d'espèces et d'habitats au fil d'une trentaine de photographies. L'ensemble des clichés ont été réalisés par des photographes professionnels, des plongeurs de loisirs et des agents des parcs naturels marins. De nombreuses activités maritimes ont été mises à l'honneur et montrent les savoir-faire locaux de chaque région, de quoi rappeler la principale ligne de conduite des PNM : assurer la préservation du milieu naturel et favoriser le développement durable des activités économiques.



PAROLE  
D'AGENT

**Marie Hascoët**

Coordnatrice de projets « Patrimoine culturel et médiation », PNM d'Iroise

Impliqué dans plusieurs projets archéologiques, le parc naturel marin d'Iroise découvre chaque année de multiples trésors dans son archipel qui confirment la présence d'une ancienne occupation humaine sur ce territoire. Depuis 2021, d'étranges anomalies archéologiques pouvant s'apparenter à des barrages de pêche éveillent la curiosité des gestionnaires et scientifiques. Marie est en charge du projet au parc : « La découverte de ces barrages s'est faite un peu par hasard, à l'occasion de travaux d'imagerie mis en œuvre pour cartographier les habitats. Nos appareils de mesures ont mis en évidence des anomalies linéaires sur les fonds marins, de plus de 100 m pour certaines.

Le Parc travaille en étroite collaboration avec Alexandre Guyot, ingénieur doctorant, une équipe de scientifiques (ITechImagine) et une association archéologique locale (la SAMM). Comme l'explique Marie, le rôle du Parc est de « mettre en lien les différents acteurs sur le territoire, financer et initier certains projets de prospection sur les pêcheries pour affiner les résultats et approfondir les connaissances sur le terrain ». Ce travail collaboratif a permis d'établir de nombreuses correspondances entre les sites à terre et les barrages immergés. « Le réseau de pêche était assez dense. On voit qu'il y a eu une utilisation importante des barrages pendant des milliers d'années. Les ossements de poissons retrouvés à terre dans les restes de fouilles nous indiquent que les deux principaux poissons consommés à l'époque étaient la daurade royale et le bar ».

36 anomalies ont été repérées sur les images hyperspectrales aéroportées dont 28 anomalies d'intérêt. 4 plongeurs du Parc ont été mobilisés dans ce projet pour participer aux expéditions sous-marines et vérifier la nature anthropique de certaines d'entre elles (16 au total). Pour cela, ils ont au préalable participé

à une journée de formation organisée par les archéologues. « Les défis techniques du projet tiennent beaucoup à la plongée. Il y a des zones où l'on pensait voir des structures et où l'on n'a rien vu finalement. Il y avait aussi parfois de forts courants, une faible visibilité donc les plongées ne sont pas toujours évidentes. L'expérience technique des plongeurs du Parc était très précieuse dans ce projet pour mettre en œuvre des solutions adaptées ». Toutes ces prospections archéologiques se font sous la houlette du DRASMM basé à Marseille. Des demandes d'autorisations sont régulièrement envoyées pour réaliser les prospections. Dans les années à venir, la valorisation de ces sites sera réalisée via des reconstitutions par photogrammétrie. Marie insiste également sur l'important travail de sensibilisation qui va devoir s'amorcer auprès de certaines pêcheries professionnelles « de façon à ce que la pêche professionnelle contemporaine ne vienne pas endommager ces engins de pêche préhistorique dans le Parc ».

Enfin, comme le souligne la coordinatrice de projet, « le patrimoine culturel maritime est aussi au cœur des missions du Parc naturel marin. Sa prise en compte est essentielle dans la compréhension de nos liens avec l'environnement sur le temps long. Ces découvertes sont complètement inédites ! Elles vont nous permettre de comprendre les liens, l'utilisation du territoire sur des époques très anciennes. Ce projet est vraiment intéressant et motivant aussi en termes de diversification de nos activités et de mobilisation des équipes terrain ».

## Les espaces portuaires du Bassin d’Arcachon : des paysages emblématiques de la culture maritime locale

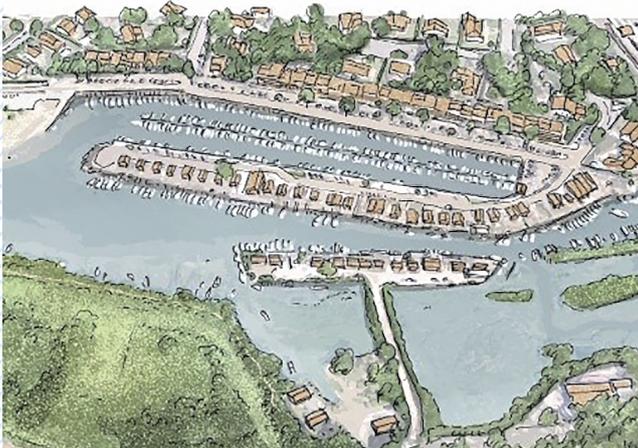
Parmi les nombreux espaces paysagers du Bassin d’Arcachon, les espaces portuaires constituent des lieux emblématiques qui participent à l’identité maritime du territoire. Gardiens d’une mémoire sur le long terme, ils traduisent la façon dont les activités humaines se sont adaptées à leur milieu au fil des années. Pour valoriser ce patrimoine culturel, le PNM du Bassin d’Arcachon a entrepris depuis 2018 la création de monographies.

Ces documents produits à destination des gestionnaires communaux et portuaires visent à leur apporter des clés de lecture pour gérer ces espaces à travers une analyse patrimoniale, paysagère et architecturale. Toutes les monographies sont construites sur le même schéma : représentation de l’espace portuaire (bloc diagramme), rappel historique sur la genèse du port, description des composantes de l’espace portuaire, organisation actuelle, perception paysagère, vocabulaire architectural et analyse des points de vigilance pour le futur de ces espaces.

De nombreux verbatims d’acteurs locaux sont aussi introduits dans ce livrable. Initié pour cinq espaces portuaires aux côtés du Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement de la Gironde (CAUE), ce projet a pu être poursuivi en 2022 via une attribution de marché auprès des bureaux d’études Otéis en co-traitance avec Eliomys. Avec le soutien financier de l’Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l’Office français de la biodiversité les 28 monographies restantes vont être réalisées en 2022 et 2023.

Ces espaces portuaires sont devenus au fil du temps de véritables points de rencontre entre les habitants du Bassin et le milieu marin. Ce travail favorise la mise en œuvre de mesures d’accompagnement et de préservation adaptées des patrimoines en co-construction avec les différents acteurs locaux.

Un séminaire de restitution pour présenter l’ensemble des monographies aux gestionnaires aura lieu à la fin du projet.



Bloc diagramme, Port de la Hume, Gujan Mestras (33470)  
© Composit



PAROLE D’AGENT

**Colas Boudet**

Chargé de mission  
« Evaluation et projets inter-PNM »,  
Direction des aires protégées

Les plans de gestion des PNM intègrent tous un objectif de réduction des déchets en mer et sur le littoral. Initié en 2022 pour une durée de 2 ans et demi, le projet inter-PNM « ORDECH » teste une nouvelle méthode d’évaluation allemande, « le scoring » pour déterminer la provenance des déchets échoués et améliorer la qualité des eaux dans les PNM. En partenariat avec le CEDRE, 4 PNM se sont investis dans cette démarche : Iroise, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Bassin d’Arcachon et Mayotte. Colas a en charge l’animation et le pilotage de ce projet à la DAP :

« Actuellement, les PNM appliquent des protocoles pour suivre les macro-déchets échoués sur leur littoral. Ces derniers sont récoltés et catégorisés dans une grille standardisée. L’objectif de cette étude est d’aller un peu plus loin dans l’évaluation. Un expert du CEDRE vient en personne dans chacun des Parcs analyser plus finement l’origine des déchets ramassés et stockés. Un score est ensuite affecté à des types de déchets selon la probabilité des sources qui sont à l’origine de leur présence. Concrètement, cette technique permet d’établir des hypothèses sur la présence de sources de déchets plus impactantes que d’autres ».

La détermination de la source des déchets dans ce projet repose sur différentes étapes, à savoir : la caractérisation fine des déchets collectés des suivis réalisés sur une année, l’organisation d’ateliers participatifs d’ici 2023 avec des experts et des acteurs locaux pour identifier l’utilisation de certains déchets et leurs sources potentielles, l’attribution des scores à chaque catégorie de déchets, l’extrapolation aux données de surveillance et l’identification des principales sources de déchets sur le périmètre étudié.

« Les résultats de l’étude diront si la méthode de scoring est vraiment intéressante et permet d’avoir des résultats interprétables et utiles. Elle renvoie directement à la question de la responsabilité des PNM car beaucoup de déchets présents ont une origine externe au Parc. L’idée de ce projet est d’activer les leviers de gestion efficaces et adaptés, j’espère que le CEDRE aura assez d’informations pour mener à bien son expertise ».



Financé par  
l’Union européenne  
NextGenerationEU



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

## Le PNM du Bassin d'Arcachon accompagne les gestionnaires de ZMEL dans la mise en œuvre de mouillages écologiques de moindre impact

Le Bassin d'Arcachon, par sa grande superficie concentre une diversité importante d'activités maritimes. Il regroupe aujourd'hui 15% des mouillages en France hexagonale. S'ils sont de nature conventionnelle, ces dispositifs laissent par ramage des chaînes, d'importantes cicatrices sur les fonds marins, ce qui fragilise fortement la résilience de certains habitats. Le PNM du Bassin d'Arcachon a donc à cœur d'accompagner la compatibilité des activités nautiques de son territoire avec la protection du patrimoine naturel.

Depuis 2021, avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité, le PNM travaille en étroite collaboration avec les communes gestionnaires de ZMEL (Zones de mouillage et d'équipements légers) pour remplacer les dispositifs traditionnels au profit de mouillages écologiques de moindre impact. La commune de La Teste de Buch a par exemple fait l'acquisition de 67 pontons bi-pentes, permettant d'amarrer 2 bateaux sur un même mouillage et a remplacé 134 corps-morts traditionnels sur cette zone. Elle a pu en 2022 grâce à cette aide financière compléter son acquisition de pontons bi-pentes et expérimenter de nouvelles lignes de mouillages en fibres textiles. Les communes d'Arcachon et de Lège-Cap-Ferret se sont également jointes au dispositif en 2022 pour remplacer 275 mouillages conventionnels par des mouillages écologiques de moindre impact et 1500 chaînes en métal par des fibres textiles. Si tout se passe comme prévu, plus de 1 800 mouillages écologiques seront installés sur le Bassin en 2023 !

## Etude du Potentiel Adaptatif des Coraux (PACO) en appui à la gestion des récifs coralliens des Antilles françaises



Récif corallien, Cnidaire  
© Julien Wickel-OFB

Le projet PACO est une étude portée par l'Université des Antilles et l'Institut de Recherche et de Développement. Initié en avril 2022, il évalue les capacités d'adaptation des récifs coralliens sous l'effet du réchauffement climatique, pour fournir ensuite des solutions concrètes

de préservation et de conservation sur les différentes zones récifales des Antilles françaises. Financée par la Direction de la Recherche de l'OFB à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt inter-PNM, PACO se déroule dans plusieurs aires marines protégées dont le PNM de Martinique, qui apporte un appui logistique au projet. L'objectif est de produire un état des lieux de la vulnérabilité et de la résistance des récifs coralliens sur l'ensemble des Antilles françaises. Pour cela, le projet se décline en 3 grandes phases : l'identification de coraux adaptés au changement climatique, l'établissement de cartes des vulnérabilités et de connectivité des récifs et la proposition d'une feuille de route pour créer des « zones réservoirs » à haut potentiel adaptatif. Les résultats de l'étude viendront appuyer directement la gestion de ces habitats ainsi que les stratégies scientifiques et indicateurs en cours. Les actions du plan de gestion à ce sujet pourront être priorisées plus facilement.

L'étude du patrimoine génétique des coraux résistants permettra d'envisager la composition des récifs de demain et confortera les gestionnaires et autres partenaires dans le choix d'autres projets de bio-indication relatifs à l'état de santé des coraux.

# AVRIL



PAROLE  
D'AGENT

**Clara Haas**

Chargée de mission de la démarche  
« Zones de protection forte »,  
PNM de l'estuaire de la Gironde  
et Mer des Pertuis

À l'issue de son stage de master 2 à la DAP en 2020, sur « la déclinaison du concept de protection forte dans les PNM », Clara Haas a été recrutée en CDD par le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui souhaitait structurer ses actions de gestion autour de ce sujet. C'est la première fois qu'un tel poste dédié à temps plein sur cette thématique est promu dans un PNM, grâce au soutien financier du FEDER Poitou-Charentes.

« La première étape de mon travail a été d'identifier et de spatialiser les écosystèmes prioritairement concernés par la démarche de zone de protection forte. Nous avons beaucoup travaillé avec les services de l'Etat qui identifient eux aussi des enjeux écologiques majeurs et forts dans les Documents Stratégiques de Façade. Il était essentiel pour nous de coller le plus possible à ces documents de cadrage pour justifier nos choix en concertation ».

44% de la surface du Parc présente des enjeux prioritairement concernés par la démarche ZPF. Les principales pressions qui s'exercent sur ces enjeux écologiques et les activités les plus contributrices à ces pressions ont ensuite été définies. Clara a eu à cœur « d'impliquer tous les membres de l'équipe du Parc dans ce projet ». La suffisance des réglementations a ensuite été étudiée pour garantir l'évitement, la réduction significative ou la suppression des principales pressions sur ces zones à enjeux.

« Il a fallu analyser chaque outil réglementaire existant au sein du Parc, pour savoir s'il répondait aux critères d'une ZPF. Ça a été un très gros travail. On a divisé le Parc en 27 sous-secteurs d'analyse et inventorié plusieurs centaines de réglementations existantes. On arrive au final à 4 secteurs qui respectent en l'état les critères de protection forte du décret du 12 avril 2022, soit 8,99 km<sup>2</sup> identifiés dans le Parc ».

Afin de coordonner la démarche sur le volet technique et de préparer la concertation, Clara anime de nombreux groupes de travail : en interne OFB, avec les services de l'Etat et établissements publics (préfecture Maritime, DDTM, DREAL, DIRM, etc.) et avec les gestionnaires d'AMP au sein du périmètre du Parc. Les instances de gouvernance du Parc ont aussi été mobilisées sur cette thématique. Le conseil de gestion a proposé le 16 décembre dernier la partie marine de la réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges pour reconnaissance en ZPF. Le préfet Maritime transmettra ensuite pour avis aux conseils maritimes de façade avant reconnaissance officielle par la DEB. Le statut des 3 autres zones sera délibéré dans un prochain conseil.

« Les 4 secteurs identifiés comme ZPF existantes ne couvrent pas tous les enjeux écologiques visés. La prochaine étape est de travailler avec le groupe de réflexion prospective pour intégrer les recommandations de cohérence écologique rédigées par des experts scientifiques ».

## Les parcs naturels marins réunis à la Rochelle

Évènement interne à l'OFB coordonné par la Direction des Aires Protégées, le 3<sup>ème</sup> séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa a été accueilli par le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. 173 participants, provenant pour la plupart des équipes des PNM (71%) et de Directions nationales (25%), étaient réunis pour



Les participants au séminaire 2022 des PNM © DAP - OFB

ce séminaire organisé à la Rochelle du 9 au 11 mai 2022. Des membres des services régionaux et d'autres partenaires externes ont aussi été conviés pour l'occasion. Les objectifs de ce séminaire reposent sur le partage de connaissances et d'expériences, le rayonnement du réseau, le développement d'une culture commune mais aussi sur la production d'outils.

Les participants ont ainsi pu assister à diverses prises de paroles officielles. Des temps d'échanges sous forme d'ateliers (une quarantaine au total) suivis de leur restitution ont été mis en œuvre. Une multitude de thématiques ont pu être abordées collectivement (restauration écologique, acquisition de connaissances, évaluation des pressions, etc.). Leurs réflexions se sont portées notamment sur les solutions à apporter pour la préservation du milieu marin face aux changements globaux, la mobilisation des citoyens et l'accompagnement de tous les usagers vers des pratiques plus durables.

Ces trois jours ont également été l'occasion de partager des moments de convivialité permettant aux participants de mieux se connaître et de renforcer leurs liens, notamment lors des sorties de terrain proposées pour découvrir les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire du parc.

## Cartographie des herbiers de zostères, pré-salés et macro algues sur platiers rocheux par analyse d'images satellites

Un partenariat avec le bureau d'étude I-Sea a permis au PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis de mettre en œuvre depuis 2019, un projet de recherche et développement nommé « CartoHÉCo ». Soutenu financièrement par l'union européenne, ce travail cartographique d'envergure s'inscrit dans l'action A2-2 du Life MarHA : « Développement de méthodes pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats de l'Atlantique ». Il vise à mesurer et spatialiser les surfaces d'herbiers de zostères naines, de prés salés et de champs de macroalgues présents dans le Parc. Pour mener à bien ce projet, les cinq réserves naturelles nationales présentes dans le Parc et l'association OBIOS ont été mobilisées.

Le choix méthodologique s'est porté sur l'exploitation de données satellitaires (Pléiades) à très haute résolution spatiale. Basé sur un processus « d'apprentissage automatique », la mise à jour des algorithmes de traitements informatiques a permis de cartographier, en 2022, 114 km<sup>2</sup> d'habitats à l'échelle métrique. Plusieurs campagnes de terrain par les agents du Parc ont été nécessaires pour alimenter le modèle d'apprentissage des images. Le Parc présente un patrimoine naturel riche et diversifié. Véritable outil d'aide à la décision, cette cartographie lui permet de suivre l'évolution surfacique de ses habitats sur différents pas de temps et d'adapter

par conséquent les mesures de gestion autour des zones à fort enjeux. Les rapports de ce projet et la valorisation des résultats sont téléchargeables depuis cette année sur le plan de gestion dynamique du Parc.

<https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr>



**Chiffres clés**  
**2 265 ha d'herbiers de zostères naine**  
**3 968 ha de prés salés ;**  
**5 285 ha de macro algues**  
**sur les estrans rocheux.**

## Extension de la Réserve Nationale d'Iroise

Contribuant à la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030), le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNNI) est acté par décret depuis le 4 septembre 2021 (décret n° 2021-1149). L'objectif est d'assurer une protection complète de la biodiversité sur l'ensemble des îles et des îlots de l'archipel de Molène. Couvrant désormais plus de 1 129 hectares, ce site remarquable est une zone refuge pour de nombreuses espèces (océanites tempêtes, goélands argentés, puffins des anglais, phoques gris, armées marine, herbiers de zostère, etc.). Il nécessite la mise en œuvre d'une réglementation locale, spécifique et adaptée. Le nouvel arrêté préfectoral, paru le 10 mars 2022, vise à compléter les réglementations existantes sur les îlots et certaines parties d'estrans. Ce texte réglementaire cible notamment la préservation des secteurs les plus sensibles de l'archipel en termes de conditions d'accès et de circulation.

En 2022, l'équipe du Parc a choisi d'engager (aux côtés des différents partenaires et propriétaires des îlots) un important travail de sensibilisation, pour avertir les professionnels et plaisanciers du nouveau périmètre de la réserve et de la réglementation en vigueur. En plus des campagnes photographiques et des conférences, plusieurs supports de communication ont été élaborés à destination des usagers : plaquettes, cartes pliables imperméables, nouveaux panneaux d'informations, etc. Les supports de communication sont accessibles sur le site Internet du PNM d'Iroise depuis le mois de juin.



Phoque gris (*Halichoerus grypus*) sur son reposoir dans l'archipel de Molène © Maxence Guillou



PAROLE D'AGENT

**Audrey Gineau**

Chargée de mission communication, PNM de Martinique



Du 27 juin au 3 juillet, le Parc naturel marin de Martinique et l'Office De l'Eau (ODE) ont rendu hommage au milieu marin en organisant la première édition du festival de la mer, « Le Belya Lanmè ». Issu du monde culturel, de la musique et de la danse traditionnelle du « Bélé » ce terme créole évoque l'interdépendance entre les Hommes et l'océan.

« On a voulu allier dans le cadre de ce festival le monde de la culture et de l'environnement. Par analogie avec la ronde du bélé, nous voulions faire entrer le grand public dans une ronde de la mer, une ronde du changement ».

60 prestataires locaux se sont relayés durant toute une semaine pour proposer aux habitants de l'île un large panel d'activités, 80 au total. 3690 places ont été proposées gratuitement ou à tarifs préférentiels par le parc. « Tout est parti très vite en quelques jours ! ». De la remontée de la Rivière-Pilote en pirogue en passant par une initiation à la yole, au kayak, mais aussi à de la randonnée palmée, ce festival a permis à plusieurs milliers de martiniquais de se retrouver ensemble pour redécouvrir les richesses maritimes et culturelles locales.

Ces derniers ont pu être sensibilisés dans le même temps à la préservation de l'environnement marin. Une vingtaine d'artistes ont également rejoint les festivités lors de deux soirées culturelles. A travers deux concerts live et des projections de films, de nombreux messages de sensibilisation ont pu être transmis au grand public. L'ODE et le parc marin se sont aussi exprimés à plusieurs reprises lors d'un séminaire scientifique.

Cette première édition témoigne par son ampleur de la réussite du projet. Beaucoup de liens ont pu être tissés sur le territoire entre les acteurs. De nouveaux projets vont d'ailleurs émerger de cette dynamique qui ne demande qu'à être perpétuée dans les années à venir !

« Nous avons eu beaucoup de retours positifs, beaucoup de personnes sont en attente d'une nouvelle édition. Au sein du parc, c'est l'un des projets les plus importants que nous avons mené ensemble, en équipe. Il nous a énormément mobilisés et soudés. C'était un moment très fort ».

## Création de Web-radios par des élèves de CM1-CM2 : Silence ça tourne !



Les élèves de CM1-CM2 de l'école Ferry-Hugo à Saint-Etienne-au-Mont témoignant de la fragilité de l'estran ©Julie Augé

Méduses, crevettes, char à voile et chalutiers n'ont plus de secret pour les élèves des Aires Marines Educatives (AME) au PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale ! Cette année, Jody, une volontaire en service civique, a accompagné durant plusieurs mois quatre établissements scolaires dans la réalisation de Webradios enregistrées par les élèves. Les enfants ont pu s'exprimer sur l'ensemble des thématiques abordées dans leurs AME respectives. Cette initiative pédagogique, innovante, apporte de nombreux bénéfices aux élèves. Ils ont pu découvrir diverses techniques de réalisation ainsi que de nombreuses démarches collaboratives. Les enfants ont également acquis de nouvelles compétences orales et écrites attendues dans le socle commun de connaissance et de compétences du cycle 3.

Pour fournir aux élèves un matériel d'enregistrement audio de qualité, le Parc a fait appel à une association spécialisée de Boulogne-sur-Mer. Plusieurs formats ont été imaginés pour valoriser le travail des élèves (contes, cartographie sonore, reportages, etc.). Certaines radios locales envisagent de diffuser des messages de sensibilisation auprès du grand public. Tous les podcasts sont aujourd'hui disponibles en ligne ou sur le site internet du Parc.

## Mise en œuvre d'une charte « Guides d'observation partenaires » au golfe du Lion

Face à l'engouement grandissant des activités maritimes, les parcs naturels marins doivent être en mesure de proposer des dispositifs d'accompagnements des prestataires pour valoriser leur engagement en faveur des objectifs de protection du milieu et de développement durable de leur activité.

Inscrites plus largement dans l'initiative « Entreprises engagées pour la nature », les chartes de partenariats développées à l'OFB sont des documents contractuels qui contribuent directement à la mise en œuvre des plans de gestion des PNM.

Le 8 juillet 2022, au PNM du golfe du Lion, les représentants de 9 structures de kayak et paddle se sont réunis à Argelès pour signer la charte « Guides d'observation partenaires du Parc ». Basés sur un socle de critères commun à l'ensemble des parcs, les engagements de cette charte ont été travaillés collectivement. Les structures partenaires s'engagent par exemple à éviter le dérangement des espèces, éviter la dégradation des habitats, désigner un référent pour animer la charte au sein de l'entreprise et sensibiliser l'ensemble des employés, délivrer un discours de sensibilisation auprès de la clientèle.

En contrepartie, le Parc s'engage à accompagner et à apporter un appui technique à l'ensemble de ces bénéficiaires. Les agents du Parc doivent présenter lors de formations, la réglementation en vigueur, les bons gestes à adopter et les enjeux de biodiversité. De nombreux documents de sensibilisation sont aussi distribués lors de ces rencontres. Par leur engagement pour une durée d'un an (renouvelable) ces partenaires locaux bénéficient d'une reconnaissance visuelle. Ils contribuent à la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs responsables, tant à l'échelle du Parc qu'au niveau national.

## Analyse thermique des eaux au PNM du Cap Corse et de l'Agriate

Les prévisions concernant les conséquences du changement climatique sur la biodiversité marine de Méditerranée sont très préoccupantes. Les zones littorales du PNM du Cap Corse et de l'Agriate font l'objet d'une attention particulière puisqu'elles abritent des écosystèmes complexes très productifs qui caractérisent des degrés d'interaction élevés avec les populations humaines. Acteur du réseau T-MedNet depuis 2020,



le Parc assure la collecte d'une longue série de données via des enregistreurs thermiques installés sur 3 sites pilotes, entre 0 et 40 m de profondeur afin de suivre plus précisément l'évolution des températures. Une corrélation avec des données satellites de températures de surface (SST) issues du service européen Copernicus Marine (CMEMS)

permet de faire émerger certaines tendances. Cette démarche de recherche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Barcelone et le réseau MEDPAN de Méditerranée.

Les derniers résultats en date indiquent des records pour l'année 2022, avec une augmentation notable des températures annuelles de surface de la mer de + 1.7°C en moyenne depuis janvier 1982. L'analyse des températures journalières moyennes de surface dans le parc met en évidence 3 grandes vagues de chaleurs marines entre les mois de mai et d'octobre 2022. Une exposition sans précédent de 59 jours au-dessus du seuil de 26.3°. Ces élévations de températures se font ressentir en profondeur.

Ces résultats soulignent la nécessité de maintenir ces suivis au sein du Parc pour comprendre l'impact de ce réchauffement sur les écosystèmes marins.



PAROLE D'AGENT

**Daïlami Ben Ali**

Assistant administratif, PNM de Mayotte

La révision du décret de création du PNM de Mayotte en 2021 modifiant la composition du conseil de gestion du Parc, a impliqué la nomination d'un nouveau conseil de gestion. Désignés officiellement par arrêtés préfectoraux depuis le 30 mai 2022, les membres du conseil de gestion ont pu officialiser en juin l'élection de leur président, vice-président et des membres du bureau. Pour ce faire, le Parc a pu compter sur l'aide précieuse de son assistant administratif, Daïlami, qui s'est fortement investi dans l'organisation logistique de cet événement.

*« Dès que nous avons eu l'autorisation de lancer l'organisation des élections, un important travail de logistique a été mis en œuvre. Dans un premier temps j'ai dû recontacter certains représentants pour m'assurer de leur présence. Il a fallu ensuite que je trouve une salle pour accueillir les 46 membres, que je m'occupe de l'organisation des repas et du matériel à fournir. Je me suis aussi rapproché de la mairie de la commune pour avoir une urne et un isoloir ».*

L'île de Mayotte est divisée en 2 secteurs Petite-Terre (lieu des élections) et Grande-Terre. Pour éviter trop d'absentéisme et s'assurer que le quorum soit atteint, Daïlami a pris l'initiative de réserver des navettes pour assurer le transport des représentants entre les 2 îles. Agent du Parc depuis octobre 2021, c'est la première fois qu'il organise ce type d'élections.

*« Ce qui m'a le plus motivé c'est de m'investir pleinement dans cette mission, d'être au service de ma direction pour que tout aboutisse. Je suis très fier et content que tout se soit bien déroulé. J'aime être au service des gens, aider à résoudre des problèmes et travailler en collaboration avec l'ensemble de l'équipe ».*

Pendant la séance, un des commissaires du gouvernement a vérifié le quorum et les procurations puis a désigné deux assesseurs, un secrétaire et un adjoint secrétaire pour dépouiller les votes. L'ancien président du conseil a été réélu avec 28 voix contre 9. Ce dernier a ensuite animé la séance pour les élections des vice-présidents et des membres du bureau.

*« Je devais m'assurer pendant la séance que tous les membres aient bien signé la feuille de présence. La logistique est vraiment très importante dans ce genre d'élections. Il fallait être attentif et veiller à ce le quorum soit atteint pendant toute la durée de la séance ».*

Une fois la séance clôturée, Daïlami a eu en charge la mise sous scellés des bulletins, le rangement de la salle et l'enregistrement des délibérations sur le recueil des actes administratifs de l'OFB afin de les rendre exécutoires. Suite à ces élections, une première réunion de bureau s'est organisée le 13 juillet 2022.

## Une étude de l'impact de l'échouement des sargasses sur les écosystèmes côtiers de Martinique

Depuis 2011, des échouements massifs de sargasses affectent les côtes ouest-africaines et les territoires des Caraïbes, induisant de graves conséquences économiques, sociales et environnementales. Le projet « Sarg'Impact », porté par le bureau d'études ImpactMer et financé grâce au soutien de l'Union européenne (NextGenerationEU), de France Relance auprès de l'Office Français de la Biodiversité vise d'une part à étudier l'impact des échouements et la décomposition des sargasses sur les écosystèmes d'intérêt (herbiers, coraux, mangroves) et d'autre part à développer des outils d'aide à la décision pour guider l'action publique dans la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées.

Plusieurs campagnes d'échantillonnage ont été réalisées en février, mars, août et septembre par le service opérations du Parc. En bateau ou en kayak les équipes ont réalisé de nombreux prélèvements et ont observé les écosystèmes affectés pour mieux se rendre compte de leur état, et du taux de recouvrement de ces derniers par les algues. Le protocole de suivi d'ouvrages auprès des principaux barrages à sargasses a lui aussi été perpétué pour capitaliser les retours d'expérience sur la mise en œuvre de ces dispositifs.

Le PNM de Martinique intervient également auprès des équipes de ramassage de ces algues sur les plages, en leur transmettant les bons gestes à adopter pour préserver les sites originels et limiter au maximum le dérangement d'autres espèces.



Sargasses échouées sur les écosystèmes côtiers de Martinique © Lilia Leconte



Dispositif de concentration de poisson depuis la surface de l'eau © Melissa Conord - OFB

## Installation des derniers DCP à Mayotte

Pour encourager une pêche professionnelle durable à Mayotte, le Parc naturel marin a finalisé en août 2022 l'installation du 14ème dispositif de concentration de poissons (DCP). Ancrés à l'extérieur du lagon, les DCP facilitent le travail des pêcheurs, limitent les activités anthropiques au-dessus des récifs coralliens et réduisent fortement le risque de captures accidentelles.

La pêche autour des DCP reste très réglementée. L'amarrage y est interdit ainsi que l'approche à moins de 10 m des bouées. Les pêcheurs professionnels peuvent se rendre n'importe quand sur le site et sont limités à 2 palangres par bateau. Les pêcheurs de loisir quant à eux peuvent s'y rendre uniquement le week-end et durant les jours fériés. La chasse sous-marine est interdite dans un rayon de 1 mille nautique autour des DCP. Les prises sont limitées à 5 grands pêcheurs pélagiques pour une pratique récréative avec au plus deux lignes grées (de 12 hameçons chacune).

Dans le cadre d'un partenariat avec l'IFREMER, les agents du système d'informations halieutiques (SIH) sont présents quotidiennement sur tous les points de

débarquement de l'île pour caractériser l'effort de pêche global sur Mayotte. Ils récupèrent des données et les transmettent au Parc marin. Toutes ces données anonymisées permettent, selon les rendements obtenus par zone, d'évaluer l'efficacité de chacun des DCP et de sélectionner les positions des futures installations. Les plongeurs du Parc entreprennent également un protocole de suivi pour mieux comprendre l'agrégation des espèces pélagiques sur ces supports.

## PNM EGMP : dépollution de matériels conchylicoles

La conchyliculture est l'une des principales activités identifiées sur le territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis. La non remise en état des concessions après exploitation ou la perte involontaire de matériaux sont fréquentes et génèrent une pollution massive, non négligeable, sur les estrans et les zones sous-marines. Pour réduire cette quantité de macrodéchets échoués et améliorer la qualité des eaux, le Parc s'est engagé avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime et le Comité régional de la Conchyliculture dans un programme d'actions visant à nettoyer 13 bancs ostréicoles abandonnés, avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité.

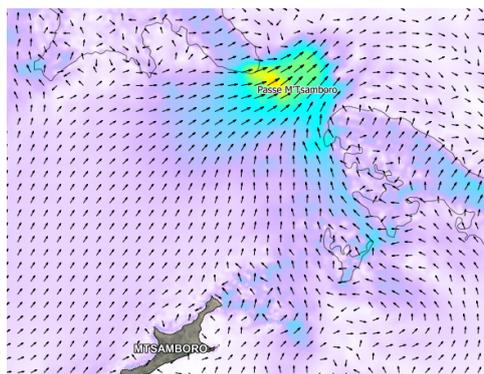
Une première campagne de repérage a eu lieu en 2021 pour identifier ces macrodéchets. 3 phases de ramassages manuel et mécanique ont ensuite été réalisées en 2022. De mai à septembre, les travaux d'enlèvement se sont déployés sur une superficie de 74 hectares. Au total, pas moins de 70 tonnes de déchets plastiques et 120 tonnes de ferraille ont été retirés. Près de 100 hectares seront nettoyés d'ici la fin 2023.

Des analyses de teneur en micro-plastiques dans les sédiments et sur les coquillages ont aussi été réalisées avant et après travaux et permettront d'évaluer la réussite du projet.



Nettoyage des bancs © Cécile Barreaud - OFB

Résultat graphique de l'algorithme de courantologie au niveau de la Passe M'Tsamboro  
© carto.observatoire-de-mayotte.fr



## Création d'un modèle de courantologie à Mayotte

Depuis septembre 2022, un nouvel outil de modélisation permettant de mieux comprendre l'hydrodynamisme du lagon est disponible au Parc naturel marin de Mayotte. L'entrée de différents paramètres locaux dans un logiciel de SIG (périodicité, marée, vent et houle) permet de définir le sens et la puissance des courants dans le lagon. Le fort marnage de l'île et les nombreuses zones de passes influencent fortement l'hydrodynamisme local.

Ce modèle innovant est donc essentiel pour apporter de nouveaux éléments de réponses aux travaux scientifiques du Parc dans cette zone à forts enjeux. La connaissance de la courantologie est une information indispensable à la gestion cohérente des masses d'eau sur l'île. Des panaches de sédiments arrivant des bassins versants et le suivi de trajectoires d'objets flottants au cours du temps (par exemple les dauphins échoués) pourront être mis en évidence grâce aux diverses simulations, de même que l'impact de constructions ou le rejet de certains polluants dans le lagon.

Ce modèle est donc un outil important d'aide à la décision pour le Parc et l'ensemble des acteurs locaux. Pour compléter ce travail, un atlas de courantologie a aussi été réalisé. En accès libre, il représente sous 3 conditions de vent et de houle, le comportement des courants sur 20 secteurs du lagon selon diverses saisons.

<https://www.observatoire-de-mayotte.fr/>

## Terre M'Eyre : une initiative citoyenne au fil de l'eau au PNM du Bassin d'Arcachon

La bonne qualité de l'eau au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est essentielle pour assurer la conservation de la biodiversité marine et les activités professionnelles et de loisirs du territoire. Alimenté en eau douce par 3 bassins versants, le PNM est attentif aux sources de pollutions océaniques et continentales. Le 21 septembre, une expédition de ramassage de déchets unique en son genre, a été menée en canoë sur la Leyre (respectivement entre les communes de Commensacq, Pont de Saunac et du Teich).

Cette initiative, issue d'un partenariat entre le Parc naturel marin, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et l'association « La Pagaie sauvage » a regroupé une vingtaine de bénévoles. En rivière, durant quatre jours, sur plus de 90 km de berges, les volontaires ont identifié, géoréférencé (via l'application « Plastic Origins » ©Surfrider) et ramassé plus de 300 kg de déchets d'origine domestique, industrielle et agricole (plastiques, pneus, barbelés, verre etc.). Sur terre, à l'issue de cette prospection, les déchets ont pu être pesés, identifiés et stockés afin de caractériser leur source plus finement. Une analyse des microparticules a aussi été réalisée en parallèle.

L'objectif de cette mission pour le PNM est de mieux connaître la répartition et la source de cette pollution sur les deux tronçons de rivière étudiés et d'identifier les zones d'accumulation de déchets (sans surprise aux abords des ponts et des espaces urbains). La spatialisation de ces zones à fort enjeu est aussi un point essentiel pour proposer de futures mesures d'intervention concrètes. En fin d'édition, une exposition « P[ART]icules » et deux conférences de chercheuses de l'Université de Bordeaux ont été proposées aux scolaires puis au grand public.

Prospection de déchets par des bénévoles lors de l'expédition Terre M'Eyre  
© Stéphanie Bouillaguet - OFB



Affiche de l'exposition P[ART]icules  
© Vanessa Balci

## « I TESORI DI CAPICORSU » : voyage dans les profondeurs du Cap Corse

Réalisée par le biologiste, photographe et naturaliste Laurent Ballesta et scénarisée par les agents du Parc, l'exposition « i tesori di capicorsu » retrace les découvertes de l'expédition « Gombessa 6 » (©Andromède Océanologie), et tente de percer les secrets des mystérieux anneaux coralligènes, découverts en 2021 au large du Cap Corse. Avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité, cette expédition a permis aux scientifiques de remonter des clichés inédits à plus de 120 m de profondeur pour attirer l'attention du grand public sur la beauté et sur la fragilité des écosystèmes méconnus, présents dans les eaux les plus profondes du Parc.

À travers un voyage photographique inédit, les spectateurs ont pu admirer durant le mois d'octobre, des Gorgones Blanches et Jaunes aux couleurs resplendissantes, des coraux coloniaux, des nids de Picarels mais aussi de nombreuses espèces en danger critique d'extinction comme le célèbre Ange de mer. Intégrées à la fête de la Science, ces prises de vues ont d'abord été exposées dans leur format « galerie d'art » à la citadelle de Bastia ville-porte du Parc, puis en grand format sur les grilles de la mairie. Une conférence-débat avec Laurent Ballesta a été menée en parallèle au théâtre de la ville et a rassemblé plusieurs centaines de personnes.

Cet événement culturel témoigne d'un engagement fort du Parc en matière de sensibilisation et d'information du grand public. Outre les modalités de gestion envisagées par les gestionnaires pour préserver ces sites exceptionnels, l'émotion que pourra susciter cette exposition renforce l'engagement du plus grand nombre pour protéger cette incroyable biodiversité.



Gorgone peigne blanc, Callogorgia verticillata - 120 m  
© Laurent Ballesta - Andromède Océanologie

## Pêche à pied au PNM d'EPMO : renforcement des contrôles pendant les grandes marées

Le PNM des estuaires Picards et de la mer d'Opale suit avec vigilance la pêche de loisir. Pour que la ressource soit préservée durablement, le Parc coordonne des actions de sensibilisation sur l'importance du respect de la réglementation et réalise de nombreux contrôles. Le 9 octobre dernier, un article de « La Voix du Nord » a mis en valeur le travail des agents lors d'une large opération de contrôle sur les moulières de la baie de Somme, à la pointe aux Oies (Wimereux 62). Epaulée par les Affaires Maritimes (ULAM-62-80), l'équipe du service opérations a pu s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Les paniers de moules contrôlés ont tous été analysés et pesés. Il n'est pas rare que les quotas ne soient pas respectés (5 kg/pêcheur de loisir). Selon leur gravité, les infractions sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 22 500 €. La présence de la presse locale a par ailleurs permis ce jour-là de diffuser plus largement des messages de sensibilisation concernant la cueillette des moules.

Pour compléter ces suivis annuels, d'autres outils de sensibilisation sont mis en œuvre par le Parc. Des panneaux d'information sont installés sur toutes les zones d'accès en mer. Ils mettent en avant des conseils de sécurité et rappellent les tailles minimales des espèces et les quotas réglementaires. Plusieurs milliers de réglottes graduées ont été distribuées. Elles sont accompagnées d'un livret d'information. Des capsules vidéo et mallettes pédagogiques sont aussi disponibles sur le site du Parc ou auprès des services touristiques des communes pour protéger cette incroyable biodiversité.



PAROLE  
D'AGENT

**Grégory Agin**

Chargé de mission usages industriels et aménagements maritimes,  
PNM du golfe du Lion

Le littoral du PNM du golfe du Lion est fortement impacté par le recul du trait de côte et l'érosion des plages. Pour se préparer au mieux à l'évolution de ces changements, une réflexion commune (sous la forme d'un séminaire) ancrée sur le partage de connaissances avec plusieurs acteurs du territoire (élus, scientifiques, techniciens, services de l'état et gestionnaire) a été amorcée en 2018. De cet événement est née la démarche « Ambition Littoral », qui continue de porter ses fruits en 2022.

« Les retours du séminaire ont mis en évidence un important manque de communication entre les acteurs identifiés ainsi qu'un manque de connaissances concernant la gestion de l'érosion côtière et des risques côtiers. Nous souhaitons par la démarche « Ambition Littoral » constituer une communauté littoraliste. C'est à dire une communauté d'usagers, capables d'échanger entre eux (à partir d'un même niveau de connaissances) et de proposer des solutions adaptées pour nos littoraux de demain »

La feuille de route de la démarche se décline en cinq grands objectifs. Son application s'est concrétisée par la mise en œuvre d'outils et d'ateliers, le dernier d'entre eux ayant eu lieu en octobre 2022.

« Ces ateliers réunissent à chaque fois une cinquantaine de personnes et sont ouverts à des représentants d'autres régions. Durant les séances, les invités sont actifs, ils discutent entre eux sur l'érosion côtière et les risques côtiers, manipulent un tas d'outils (casque de réalité virtuelle, plateforme d'information, capsules vidéos, etc.), peuvent poser des questions et s'informer. Des experts scientifiques interviennent également. Une restitution filmée et un compte-rendu sont toujours organisés en fin de séance. Ces rencontres ont aussi abouti à la conception de nombreux outils coconstruits comme la frise du temps par exemple qui peut tout à fait être réutilisée lors d'un conseil municipal ».

Grégory a mis en place la feuille de route, établit les thématiques des ateliers, assure leur animation, invite les experts scientifiques et les participants, prépare les documents de supports, identifie les manques et les besoins pour les futures séances et encadre parfois des stagiaires et de services civiques affectés à ce projet.

« Ce qui me motive le plus, c'est de voir le changement d'évolution dans la réflexion des gens. Quand je suis arrivé au Parc en 2013, l'érosion des plages était abordée sous un angle très économique. Aujourd'hui on discute avec les décideurs quasiment d'égal à égal en incluant la dimension écologique. On peut parler de cellules sédimentaires, de stock sédimentaire sans problème. Aujourd'hui ce sont les représentants qui viennent nous voir nous proposent des choses et se soutiennent entre eux ! »

Un séminaire de restitution pour la démarche Ambition Littoral devrait voir le jour en novembre 2023.



## Contribution du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale au XXIV<sup>ème</sup> séminaire du Réseau National Echouages

Le réseau national échouages (RNE) est le principal outil de suivi de l'échouage des mammifères marins, et certainement le plus ancien programme de sciences participatives structuré de France. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance des populations de mammifères marins et de tortues fréquentant nos eaux par la récolte de données biologiques et écologiques. Il répond efficacement aux situations d'urgence dans le cas d'échouage d'animaux vivants. Sa coordination est assurée par

l'Observatoire Pelagis et couvre l'ensemble du littoral, comprenant les différentes façades maritimes ainsi que les collectivités d'outre-mer.

Le 20 novembre, le RNE s'est réuni à Saint-Valéry-sur-Somme, dans une commune du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale et en lien avec l'association Picardie nature, pour faire un point sur les échouages et présenter différents travaux et analyses. Certains projets du Parc, comme la charte de bonnes pratiques pour les activités d'observation et de découverte du milieu marin ont pu être présentés lors d'une matinée dédiée à « la sensibilisation des acteurs ».

A cette occasion, deux réunions ont aussi été organisées avec les collectivités, les services de l'Etat, les pompiers, la gendarmerie et les départements pour aborder les enjeux « mammifères marins » au sein du PNM, les actions mises en place. Cette réunion a permis de rappeler les bons gestes à respecter en cas d'échouage et le rôle de chacun.



**Aurélie Essartier**

Chargée de mission « Usages »,  
PNM du Cap Corse et de l'Agriate

Les plages de l'Agriate sont comme beaucoup d'autres sites de Corse sujettes à la sur-fréquentation en période estivale. Depuis 2020 une étude de fréquentation est réalisée par le Parc en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse, pour comprendre et gérer les flux de fréquentation sur cette zone à forts enjeux. Aurélie est en charge de la mise en œuvre de ce suivi au Parc :

« De juin à septembre, des comptages sont réalisés, 1 fois par mois, dans quatre secteurs de l'Agriate (Lotu, Mezzanu, Fiume Santu et Saleccia). 2 agents en mer dénombrent et catégorisent les embarcations présentes sur le plan d'eau (taille, AIS, etc) et recensent les activités nautiques sur ces 4 secteurs. Un télémètre est également utilisé afin de géolocaliser les navires au mouillage. 4 agents sont postés sur les plages du Lotu et de Saleccia pour quantifier, au cours de la journée, les débarquements et le nombre d'usagers sur les plages et en zone de baignade. La collectivité de Corse est en charge du suivi à terre (pistes et parking). Pour compléter ces données, 7 campagnes de survols aériens ont été réalisées en saison estivale en 2021 et 2022. »

Les résultats de cette étude confortent le Parc et l'Assemblée de Corse dans leur volonté d'agir pour préserver ces sites d'intérêt, notamment en ce qui concerne les activités de transport maritime de passagers et Navires à Utilisation Commerciale (NUCs) de type « taxi-boat ». Près de 80 rotations journalières sont réalisées durant l'été depuis 2020, avec une augmentation exponentielle de l'activité de 116% entre 2021 et 2022. Fort de ce constat, le 28 novembre 2022, le Conseil de gestion du Parc a approuvé une motion déposée par sa vice-présidente Anne Laure Santucci visant à réguler le trafic maritime sur le site de l'Agriate, secteurs du Lotu et Saleccia.

Ces acquisitions de données permettent également d'amender les bases de données de l'observatoire des usages de loisir et de la fréquentation du PNMCCA, mises en œuvre dans le cadre du projet européen RESOBLO.

## Eoliennes flottantes : Les gestionnaires veillent au grain

Les projets de développement de l'éolien en mer sont en plein essor sur les quatre façades nationales. Ils devraient permettre de porter à 40 % la part d'électricité renouvelable d'ici 2030. En Méditerranée, le PNM du golfe du Lion s'implique pleinement dans les réunions de concertation menées par l'Etat (18 réunions portées par le parc en 2 ans).

Ce dernier souhaite définir 2 zones propices à l'implantation d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. L'une à 16 km de la côte et l'autre en marge du Parc.

La première ferme pilote entrera en service d'ici 2024, les travaux de raccordement à terre et d'atterrissage en mer ont eu lieu en 2022. Deux fermes commerciales (de 250 MW avec extension de 500 MW chacune) devraient être installées ultérieurement. Pour la ferme pilote, un groupe de travail dédié, composé d'experts de la thématique de l'éolien en mer, a émis de nombreuses recommandations.

Ces éléments ont été pris en compte par les porteurs de projet, le conseil de gestion du parc a alors donné un avis conforme positif. En 2022, un projet de recherche et développement porté l'observatoire de Banyuls, financé en partie par le Parc, qui vise à définir un état de référence de plusieurs compartiments biologiques avant les phases d'installation et d'exploitation a été finalisé.

Cette étude environnementale met en évidence une dynamique particulière de la colonne d'eau qui pourrait se complexifier avec l'implantation des éoliennes et modifier le réseau trophique. De plus, une étude acoustique a été également réalisée à l'aide d'une ligne de mouillage instrumentée pour établir un état initial du bruit ambiant avant les travaux.

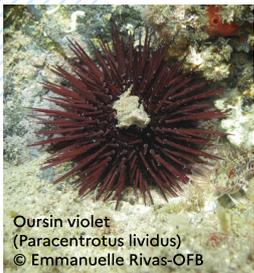
## Retrait des Bateaux Hors d'Usages (BHU)

En 2022, une importante campagne de retrait des bateaux hors d'usages (BHU) a eu lieu en Martinique. Source de pollution chronique pour le milieu marin, en raison des matières et produits toxiques qu'ils renferment mais aussi en raison des matériaux qui les constituent, les embarcations abandonnées représentent aussi d'importants dangers pour la navigation. Le soutien financier de l'Union européenne (NextGenerationEU), de France Relance auprès de l'Office Français de la Biodiversité a permis de mettre en œuvre cette opération d'envergure. Un premier recensement faisant état de 140 navires hors d'usage a été réalisé en 2021. 26 épaves ont été retirées en 2022 dans la baie du Lamentin et 50 autres le seront d'ici 2023.



L'enlèvement de ces bateaux doit respecter une procédure réglementaire particulière : lorsqu'une embarcation hors d'usage est repérée, les services de l'Etat procèdent à une recherche de son propriétaire. Si celui-ci est identifié, il est mis en demeure et le cas échéant, la Direction de la Mer prononce la déchéance de propriété et autorise l'émersion du navire. Avant chaque retrait, les épaves doivent être sécurisées pour éviter tout rejet dans le milieu naturel. Les BHU sont ensuite amenés dans des centres de déconstruction agréés (Métal Dom à Fort de France pour la Martinique) pour être déconstruits et recyclés grâce à l'éco-organisme APER.

La réussite de ce travail engage également d'autres acteurs tels que La CACEM Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) ou les communes des Trois-Ilets et Marin qui mettent en œuvre des opérations similaires.



Oursin violet  
(Paracentrotus lividus)  
© Emmanuelle Rivas-OFB

## Pêche aux oursins : la réglementation évolue

À la demande des pêcheurs professionnels qui constatent une importante diminution des stocks d'oursins violets (Paracentrotus lividus), une réflexion concernant la mise en œuvre de zones de jachère a été initiée en 2019 par la commission halieutique du PNM du Cap Corse et de l'Agriate. Plusieurs séances de travail ont permis de définir collectivement 4 zones prioritaires où le prélèvement de l'espèce par la pêche professionnelle et la pêche de loisir est interdit pour une durée de 3 ans. Un arrêté préfectoral a vu le jour le 9 novembre 2022 pour appliquer cette nouvelle réglementation.

Les quatre zones de quiétude localisée à Albu, Olzu, Malfalcu et Barcaghju font l'objet d'un suivi régulier. Elles sont inscrites dans le cadre du projet « SPINA » (Suivi des Populations et restauration de l'oursin violet) porté par le Parc et la plateforme scientifique Stella Mare de l'Université de Corse. Selon les résultats de ce suivi, la commission halieutique du Parc se réserve le droit de proposer d'éventuelles modifications de l'arrêté, telles que les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à l'oursin.



PAROLE D'AGENT

### Frédéric Fasquel

Directeur délégué, PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale

Imaginez un imposteur, un faux représentant des pêcheurs à pied qui s'immisce au beau milieu d'un conseil de gestion et dont le comportement décalé interpelle les autres invités. Imaginez ce même représentant jouer les trouble-fêtes avec ses complices lors d'un discours officiel du directeur du Parc... voilà comment a débuté la célébration des 10 ans du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale le 8 décembre dernier ! Sous la complicité du président, le Parc a fait intervenir une troupe de comédiens spécialisée dans l'improvisation théâtrale. Ce fut l'occasion d'apporter un regard neuf et impertinent sur un ensemble de problématiques, ponctuant sur le vif et avec humour les discours et les débats.

« Les comédiens sont revenus au cours de la journée sur certains moments forts de la vie du Parc ces 10 dernières années, en improvisant et de manière complètement décalée. De nombreux sketches ont été réalisés sur des thématiques très variées, parfois au beau milieu d'un discours officiel et de façon inattendue ! Il y a aussi eu une phase d'interaction où ils ont donné la parole au public en leur demandant sans filtre quelles étaient leurs ambitions pour les prochaines années. Cet événement se voulait à la fois festif et qualitatif. 10 ans c'est important dans la vie d'un Parc, un des challenges c'était d'avoir un message qui accroche tout le monde. »

Plus de 80 personnes se sont réunies pour l'occasion dans la salle de Saint-Valery-sur-Somme. La plupart des personnes ont apprécié « le ton extravagant mais percutant de l'équipe d'improvisation théâtrale ». Les thématiques à aborder avec les comédiens ainsi que la prise de contact avec les partenaires locaux ont demandé un investissement conséquent de la part de l'équipe.

Après le conseil de gestion, une dizaine de partenaires locaux sont venus illustrer un ensemble de projets menés avec La Parc sous forme de témoignages. « L'objectif était de décliner les principales actions de notre plan de gestion ayant marqué le Parc durant ces 10 dernières années. Nous souhaitons rester le plus représentatif possible de notre territoire en termes de thématiques abordées dans le plan de gestion mais aussi en termes de types d'acteurs avec lesquels nous travaillons. Nous avons par exemple invité des associations qui interviennent avec nous sur la sensibilisation des touristes sur les conséquences du dérangement des mammifères marins, des pêcheurs professionnels sur la gestion des déchets, des représentants des services de l'Etat, des élus mais également des représentants de gendarmerie qui ont aussi pu témoigner sur des actions de police que nous avons menées conjointement etc. C'était très varié. »

Pour cette occasion, le Parc a également réalisé 4 capsules vidéo en prenant comme fil rouge ; 10 ans ça représente quoi pour des espèces emblématiques de son territoire (bar, phoque, gravelot et végétal). Ces vidéos sont disponibles sur le site du Parc, 3 cinémas locaux les utilisent déjà en guise d'avant-séances !

# La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'OFB

## MISSION 1

### Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité

#### Des équipes opérationnelles sur le terrain

Les agents des services opérations jouent un rôle central dans l'activité des PNM. A la fois sur terre et en mer, ils réalisent un grand nombre de missions techniques et scientifiques et disposent de certains pouvoirs de police judiciaire et administrative. Leur présence sur le terrain contribue directement à l'application des orientations de gestion fixées dans le décret de création des parcs et à plus large échelle à la mise en œuvre de politiques nationales telles que la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), les Directives natures ou encore la coordination nationale de l'action de l'État en mer (AEM).



Agents du PNM du golfe du Lion à bord du « Cap Aija », PMS11  
© Gilles Esposito - OFB

La diversité des profils des agents de terrain permet de réaliser un grand nombre de missions :

- Acquisition de connaissance et suivis scientifiques : de nombreux suivis scientifiques (avifaune, mammifères marins, paramètres etc.) ont lieu en mer, mais aussi en plongée, ou encore à terre pour l'acquisition de données relatives par exemple aux suivis de déchets ou des habitats littoraux ;
- Mesures de protection ou de restauration du patrimoine naturel ;
- Sensibilisation des usagers et des scolaires : les missions de sensibilisation engagées auprès des usagers, associations, professionnels nautiques contribuent à une meilleure appropriation des enjeux et à améliorer les pratiques. Durant ces échanges, les agents transmettent les bons gestes à adopter et rappellent la réglementation en cours ;
- Police de l'environnement : bien qu'ils puissent intervenir dès leur prise de poste en ce qui concerne l'instruction et le service administratif des dossiers, les agents de terrain doivent être commissionnés par le Préfet et assermentés par le procureur de la République pour exercer une fonction de police judiciaire. En 2022, plusieurs agents de PNM ont poursuivi leur formation de commissionnement.

Depuis 2020, 135 agents de l'OFB (PNM et Services départementaux) ont aussi été formés au « Parcours Nautique ». 29 sessions de formation collectives et 294 sessions de formations individuelles ont été enregistrées.

Selon leurs spécialités, les agents peuvent acquérir de nouvelles compétences dans 3 domaines distincts : hyperbarie, conduite maritime, conduite en eaux intérieures.

#### La police de l'environnement

D'après la base de données OSCEAN, 280 fiches de contrôle de surveillance et 200 fiches de contrôle individuel ont été rapportées par les PNM en 2022. 30 procédures de polices judiciaires ont été engagées et pour 56 infractions commises. Lors des missions de contrôle, les agents des PNM se mettent également en lien avec le CACEM (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin), pour déclarer leur activité.

Le contrôle de la pêche maritime embarquée ou à pied reste la principale activité des services opérations en 2022 (87 % des infractions relevées), compte-tenu des enjeux afférents, avec là aussi une variabilité inter-PNM. Le non-respect des quotas, des maillages réglementaires en vigueur et la présence de certains pêcheurs dans des zones protégées est une préoccupation majeure qui menace sur le long terme la durabilité des stocks. En méditerranée, les nouveaux arrêtés réglementant les mouillages des navires de plus de 24 m demandent également une très grande mobilisation des agents, avec une densification des contrôles en période estivale.



Agent de terrain du PNM d'Iroise réalisant un comptage blanchons sur les différentes îles de l'archipel  
© Laëtitia Beauverger - OFB

#### Les missions inter-services

Les missions des services opérations peuvent parfois être réalisées conjointement avec d'autres services de l'Etat (affaires maritimes, services départementaux, marine nationale, douane, etc.) favorisant la rencontre entre les agents et la capitalisation des connaissances. En Martinique par exemple, les agents du parc naturel marin ont organisé des sorties inter-services avec les brigades de l'environnement et la police municipale de certaines communes, à terre et en mer. En Corse, les agents du Parc ont collaboré étroitement avec la SNSM et la Marine Nationale durant l'opération de dépollution de l'épave Naughty Lux échouée dans le désert des Agriates durant l'été 2022.

## MISSION 2

# Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la gérer

### Préserver les habitats

Présents dans la majorité des PNM, les herbiers marins produisent des services écosystémiques indispensables à la survie de nombreuses espèces ainsi qu'au bon déroulement des activités humaines. A croissance très lente, ces habitats sont vulnérables aux pressions anthropiques. En 2022, les parcs ont mené plusieurs actions de connaissance et d'expertise :

- Le PNM du golfe du Lion a finalisé l'actualisation de la cartographie des herbiers de posidonie (*Posidonia oceanica*). En fin d'année, les scientifiques et l'équipe du Parc se sont mobilisés pour documenter la floraison de ces plantes aquatiques qui semble exceptionnelle en 2022 en Méditerranée française ;
- Les PNM du Bassin d'Arcachon et de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis poursuivent leurs actions pour restaurer les herbiers de zostères (*Zostera marina*). A Arcachon, le PNM s'est mobilisé sur l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques, ainsi que sur la restauration active de ces habitats. En Gironde, le rapport du projet DYNAREST a été diffusé. Cette initiative coordonnée par le Projet européen Life intégré Marha vise à étudier le processus de restauration passive d'un herbier de zostère naines à la Fosse de Loix ;



- Les PNM du Cap Corse et de l'Agriate et des estuaires picards et de la mer d'Opale concourent à la caractérisation de leur végétation littorale. En Corse, ces suivis portent principalement sur les banquettes de Posidonie. L'objectif du Parc est de géolocaliser et caractériser structurellement les différentes typologies de banquettes naturelles et les dépôts artificiels présents. Les paramètres fonctionnels et écologiques de ces différents types de banquettes seront aussi étudiés ;
- Pour EPMO, le projet VEGELITES consiste à réaliser une cartographie de la végétation dans les estuaires du Parc, évaluer l'état de santé de la végétation, définir les bonnes pratiques à mettre en œuvre auprès des acteurs et proposer des mesures de gestion adaptées pour chaque estuaire du Parc. Un livrable a pu être finalisé en 2022.



### Préserver les espèces

Dans les aires marines protégées, le suivi de la mégafaune marine permet d'apporter des informations précieuses sur l'état de santé des espèces et du milieu.

- Le PNM du golfe du Lion a démarré en 2022 un programme de recherche MOUVBLUE (en collaboration avec l'IFREMER et le CRIOBE) pour acquérir des connaissances élémentaires sur le cycle de vie du requin peau bleue (*Prionace glauca*) en Méditerranée occidentale, et à terme, mieux comprendre les fonctionnalités du golfe du Lion et du territoire du Parc pour cette espèce ;
- Des suivis des populations des cétacés sont réalisés dans tous les PNM, à partir de moyens nautiques. Ils représentent de nombreuses heures d'échantillonnage, généralement au moyen de l'application OBSenMER développée au niveau national ;
- Les PNM d'Iroise, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et des estuaires picards et de la mer d'Opale mettent en place des survols aériens pour améliorer leurs connaissances sur la mégafaune marine. 8 survols sont prévus de 2022 à 2025 pour le PNM EPMO dans le cadre du projet MAMO. Le PNM d'EGMP a terminé sa dernière des 12 campagnes de survol en 2022. A Mayotte, les gestionnaires poursuivent l'acquisition de données sur les tortues en ponte et réalisent en 2022 13 survols aériens sur les 250 plages de l'île ;
- Concernant l'avifaune marine, le PNM du Cap Corse et de l'Agriate a fait appel au Conservatoire d'Espaces Naturels Corse pour effectuer un suivi des couples de Balbuzards pêcheurs (*Pandion haliaetus*) sur les nids actifs. Le PNM de Mayotte finance et fournit quant à lui un appui technique à l'association GEPOMAY pour la mise en œuvre des suivis comme le héron crabier blanc (*Ardeola idae*) et le paille en queue à brins blancs (*Phaethon lepturus*). Le PNM d'Iroise poursuit son étude télémétrique pour suivre les colonies d'océanites tempêtes (*Hydrobates pelagicus*) ;
- Plusieurs suivis acoustiques sont déployés. Le PNM de Mayotte officialise en 2022 son partenariat avec la société Boksound pour mener une étude sur 4 espèces de grandes baleines. Ces suivis reposent sur les données d'hydrophones fixes immergés dans la colonne d'eau. En Corse, le projet ASCOLTA évalue par un système d'acoustique passive la biodiversité des communautés marines et l'impact potentiel des activités humaines sur leurs fonctionnements.

## MISSION 3

### L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité.

#### Les parcs naturels marins ont bénéficié d'une enveloppe de plus de 16 millions d'euros du Plan France Relance pour reconquérir la biodiversité.

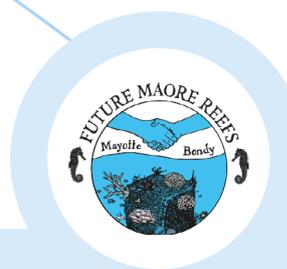
La pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences inédites ; le Gouvernement a décidé, le 3 septembre 2020 d'engager sur 2 ans (2021-2022) une enveloppe de 100 milliards d'euros pour « reconstruire la France » d'ici 2030 (Plan France Relance). Une feuille de route comprenant différentes mesures et objectifs à atteindre a été définie. La transition écologique est un pilier central de cette politique publique et bénéficie d'un crédit de 30 milliards d'euros. En tant qu'opérateur de l'Etat, l'Office français de la biodiversité a bénéficié d'une enveloppe de 85 millions d'euros, dont 19 millions d'euros en faveur des aires protégées dont l'OFB assure la gestion directe. Les 8 Parcs naturels marins en sont les principaux bénéficiaires pour plus de 16 millions d'euros.

Le plan de relance a permis de financer sur 2 ans une cinquantaine de projets d'envergure : des interventions techniques sur les milieux naturels ainsi que des appuis techniques et d'ingénierie pour les activités de gestion. Il a également soutenu financièrement des campagnes océanographiques en Méditerranée (suivi écologique du milieu et des espèces) ainsi que des projets liés à des actions éducatives auprès du grand public et des scolaires (mobilisation citoyenne et parties prenantes). L'espace d'interprétation des fonds marins au Fort Liédot (PNM EGMP) et l'espace de médiation sur la mer d'Iroise (PNM Iroise) en sont de beaux exemples.

La dotation du Plan France Relance a fait l'objet de nombreux versements sous forme de subventions (32 conventions et 28 décisions signées) mais a également donné lieu à des engagements par bons de commande (environ 168) et à la notification de 20 marchés. Il a en outre soutenu financièrement des programmes de recherche et développement (15 contrats R&D) ainsi que 2 coopérations.



Récifs coralliens à Mayotte  
© Pascale Chabanet - IRD



Logo du Projet  
« Future Maore Reef »  
© Bouftang Mayotte

#### Un exemple d'action : « Future Maore Reef » : les sciences participatives pour la reconquête de la biodiversité à Mayotte

Grâce au soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'OFB, le Parc Naturel Marin de Mayotte a co-financé le projet « Future Maore Reef » à hauteur de 860 000 €, en association avec le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, l'Université de la Réunion et l'Institut de recherche pour le développement.

Lancé officiellement en 2021, ce projet de recherche et développement porte sur les effets du changement climatique et des activités anthropiques sur les récifs mahorais. Il rassemble de nombreux objectifs : l'étude de la résilience des récifs coralliens face au changement climatique et à l'acidification des océans, l'identification et l'évaluation des solutions durables fondées sur la nature pour restaurer et préserver ces habitats fortement menacés ainsi que la mise en œuvre d'une étude sociologique pour comprendre les relations qu'entretiennent les populations avec leur environnement marin.

Une large opération de sciences participatives structure cette expérimentation puisque des élèves de l'école élémentaire de Pamandzi et du collège de Bandrély participent eux-mêmes au bouturage de corail. Un jumelage avec des élèves de l'école élémentaire de Bondy en métropole (région parisienne) permet un regard croisé et un échange d'expériences autour des impacts globaux du changement climatique sur les récifs coralliens et l'environnement en général.

Tout au long de l'année scolaire, les élèves ont pu mesurer la croissance des boutures et suivre les étapes de reproduction du corail en milieu naturel marin (à Mayotte) et en milieu contrôlé (à l'Aquarium tropical du Palais de la Porte Dorée à Paris). Des techniques d'analyse de photogrammétrie ont été utilisées pour suivre précisément l'évolution des greffons. En un an, de nombreuses boutures ont survécu, un résultat très prometteur pour les scientifiques du programme. Les élèves ont pu échanger leurs expériences et présenter leurs travaux lors d'événements culturels. L'un des récifs artificiels de Mayotte a également été inauguré en tant que sentier sous-marin le 31 mars 2022. Avec palmes, masques et tubas, les enfants ont découvert ce petit jardin aquatique symbolisant la réussite de leur travail.



## La gestion des mouillages dans les PNM : exemples d'actions pour préserver les fonds marins de l'impact des ancrages.

- Dans le golfe du Lion, 38 nouvelles bouées d'amarrage ont pu être installées dans la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) du Parc au début de l'année 2022. Gestionnaire de cette installation depuis 2016, le PNM souhaitait compléter les 14 dispositifs d'amarrage existants (actuellement réservés aux structures de plongée) pour accueillir de nouveaux usages comme la plaisance. L'objectif est de limiter au maximum les ancrages sauvages dans les zones à fort enjeux et d'assurer une meilleure qualité d'accueil aux usagers ;
- Dans le cadre du projet « PLAIZPARC » financé grâce au soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis souhaite en 2022 développer et tester l'installation de mouillages intertidaux composés en partie de fibres textiles, adaptés à la zone de balancement des marées pour limiter les pressions d'ancrage sur les herbiers de zostères. Ce projet de recherche et développement vise également à développer un système de comptage automatique des navires pour mieux évaluer la fréquentation et les dynamiques spatio-temporelles des activités de loisir au sein du Parc ;
- À Mayotte, les dispositifs d'amarrage existants ont fait l'objet en 2022 d'une remise en état générale et d'une concertation avec les professionnels pour préparer l'installation d'une trentaine de nouveaux dispositifs en 2023 ;
- Le PNM du Cap Corse et de l'Agriate poursuit sa stratégie mouillage initiée en 2019. Parmi ses actions, des zones de mouillages spécifiques aux unités de plus de 24 m en dehors de l'herbier de Posidonie ont été définies. Le Parc retire également dans ses eaux un grand nombre de mouillages illicites, destructeurs des habitats benthiques sensibles. Enfin diverses conventions de recherche permettent de tester des mouillages connectés, moins impactant.



## « Attention on marche sur des oeufs » : les PNM au secours du gravelot à collier interrompu

Pour la troisième année consécutive, le programme d'actions national « Attention, on marche sur des oeufs » s'est poursuivi en 2022. Portée par le Conservatoire du Littoral, l'Office National des Forêts, la Ligue de Protection des Oiseaux, Rivages de France et l'Office Français de la Biodiversité, cette opération d'envergure vise à protéger les espèces vulnérables des lieux touristiques et très fréquentés. Le gravelot à collier interrompu est l'une des espèces emblématiques du programme. Présent sur nos plages entre avril et juillet, ce petit limicole côtier est en déclin à travers l'Europe. La responsabilité des PNM pour sa conservation est donc très importante. Depuis le lancement du projet, plusieurs actions sont mises en œuvre :

Des suivis scientifiques sont réalisés pour améliorer la connaissance de l'espèce et évaluer les pressions qui menacent son succès reproducteur. Des pièges photographiques et des cages anti-prédation permettent de renforcer la surveillance des nids et d'en savoir davantage sur le comportement de l'espèce. De nombreuses zones de mise en défense temporaire sont installées. En Irlande certaines d'entre elles sont soumises à un arrêté préfectoral. Ces aires de quiétude sont généralement balisées, équipées de panneaux d'informations et surveillées régulièrement par les agents des services opérations pour limiter toute source de dérangement extérieur.

Pour assurer les actions de surveillance et les suivis scientifiques, les PNM peuvent compter sur un fort soutien des services départementaux de l'OFB et des acteurs locaux. Les PNM EPMO et GDL ont créé un réseau d'acteurs engagés sur leur territoire en collaborant avec les parcs régionaux, les syndicats, les associations cynégétiques et ornithologiques et les collectivités. Le PNM EGMP est devenu l'animateur principal d'un réseau à l'échelle de son territoire. La préservation de l'espèce se traduit aussi par des campagnes de sensibilisation et de médiation auprès du grand public. Au PNMB, ces campagnes ont été sublimes en mai par une exposition photographique. Tous ces efforts ont permis d'assurer, en 2022, l'envol de plusieurs centaines de poussins.

## « Naviguer bien informé » avec Nav&Co



Disponible gratuitement sur tous les téléphones et tablettes, l'application Nav&Co sensibilise tous les usagers de la mer et du littoral à l'importance des habitats marins et au respect des réglementations en vigueur. Issue d'un partenariat entre l'équipe du Life Marha de l'Office français de la biodiversité (OFB), le Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom) et le Secrétariat d'Etat chargé de la Mer, cette application permet aux plaisanciers de connaître la réglementation maritime de la zone dans laquelle ils naviguent, aussi bien pour le balisage que sur la biodiversité environnante. Les bons gestes à adopter en mer sont aussi inclus dans l'application. Les forts taux de téléchargement (plus de 7000 téléchargements) dès le lancement du projet et lors du test en Bretagne de 2020 à 2022, ont conforté le financement de l'extension de l'application en 2023 sur l'ensemble du littoral métropolitain ainsi qu'en Guadeloupe.



## MISSION 5

# La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

### Mobilisation des citoyens

La mobilisation des acteurs et des citoyens est un thème transversal à plusieurs chapitres dans les plans de gestion des PNM. En 2022, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour engager durablement les populations et les acteurs économiques des territoires.

Dans le cadre du programme « Entreprises engagées pour la nature » les PNM d'Iroise, du golfe du Lion, des estuaires picards et de la mer d'Opale ont mis en œuvre des chartes de bonnes pratiques en se basant sur un socle d'engagements communs établi par l'OFB. Ces documents contractuels engagent volontairement les guides de pêche, les pêcheurs professionnels et les gestionnaires de ports dans des pratiques plus vertueuses qui limitent les pressions sur l'environnement marin.

Le grand public est aussi sollicité via la diffusion d'enquêtes en ligne sur les sites internet des Parcs. En Corse par exemple, la contribution depuis 2020 des pêcheurs de loisirs locaux à une enquête en ligne a permis de mieux comprendre le fonctionnement de cette activité dans le Parc et d'amorcer en 2022 une réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation. Le PNM du Bassin d'Arcachon a également ouvert en janvier 2022 une enquête relative à la présence de macrodéchets sur son territoire pour mieux appréhender la perception de ces déchets par les usagers.

Les PNM s'engagent pleinement auprès des professionnels de la filière pêche et aquaculture pour les accompagner dans la durabilité de leurs activités. En mars et avril 2022, le directeur adjoint du PNM du golfe du Lion ainsi qu'une chargée de mission du PNM d'Iroise ont pu participer à la 3ème édition du concours Olivier Roellinger, en tant que membres du jury.

### Renforcement des actions de communication et de sensibilisation



Pour que les populations locales s'approprient un grand nombre de connaissances et intègrent des comportements responsables et durables, les PNM renforcent leurs actions de communication et de sensibilisation. Plusieurs outils sont mis à disposition du grand public

(brochures, dépliants, panneaux de sensibilisation etc.) et sont relayés via divers canaux (site internet, page Facebook). Ces derniers, régulièrement alimentés par des photos, des vidéos et des éléments d'actualités sont consultés par un grand nombre d'internautes. Ces supports permettent de mieux comprendre les actions du Parc et d'être informé sur les grandes thématiques liées au milieu marin qui concernent leur territoire. Ces supports complètent l'action des agents du service opérations sur le terrain. Les parcs travaillent également en étroite collaboration avec des équipes de presse locales et nationales pour assurer un relais médiatique de leurs actions.

Le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité a permis d'appuyer la diffusion de connaissance du milieu marin. Au PNM d'Iroise, cette subvention a permis de soutenir financièrement la construction d'une extension des locaux à la pointe des Renards (commune du Conquet) pour créer un espace de médiation et d'exposition. Ce même Plan France Relance a également financé l'aménagement d'un point d'accueil du PNM des estuaires Picards et de la mer d'Opale dans la maison de la baie de Somme.

### Connaître, Vivre et Transmettre la Mer auprès des plus jeunes



Logo national du programme des AME © OFB

En tant que futurs acteurs de l'environnement, les jeunes publics sont des cibles privilégiées des actions de sensibilisation pour les PNM. En 2022, les AME ont connu une véritable montée en puissance au sein du réseau, traduisant l'engouement croissant des établissements scolaires dans la démarche des aires éducatives. Pour rappel, les AME sont des zones maritimes littorales de petite taille gérées de façon

participative par des élèves (cycle 3 et 4) et leurs enseignants, suivant des principes définis par une charte. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne vise à reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire. Elle les sensibilise à l'écocitoyenneté et à la protection du milieu marin tout en favorisant le dialogue avec les acteurs de la mer (pêcheurs, collectivités, scientifiques, associations d'usagers...). À l'instar de la gouvernance des PNM, les élèves forment un petit conseil de la mer et définissent collectivement des principes d'actions et des objectifs opérationnels pour gérer durablement la zone côtière identifiée. Ils peuvent généralement compter sur l'encadrement de structures d'éducation à l'environnement. En 2022, 102 classes ont adhéré à cette démarche au sein du réseau des parcs naturels marins.

En dehors du dispositif d'AME, les parcs initient également d'autres projets auprès des établissements scolaires. « Les p'tits mousses de l'Iroise » continue de connaître un franc succès au PNM d'Iroise. Chaque année, l'équipe du Parc intervient dans plusieurs classes du littoral (de la maternelle au collège) sur une thématique précise, liée au milieu marin (les poissons, la musique de la mer, les cycles de la nature, etc.). Le thème retenu est ensuite décliné dans plusieurs activités en classe et sur le terrain. Ces animations, validées par l'inspecteur de l'éducation nationale du Finistère sont adaptées aux différents publics et aux programmes scolaires. En 2022, le thème « Formes et Textures de la Mer d'Iroise » a connu un engouement sans précédent. Plus de 1 700 élèves répartis dans 76 classes ont pu bénéficier de 254 animations réalisées en classe et sur le terrain (soit 2 fois plus que l'an passé !). Pour mener à bien les animations, le PNM a pu compter sur le soutien de 17 intervenants extérieurs dont 11 signataires de la charte de bonnes pratiques symbolisant une très belle collaboration entre les différents acteurs du territoire.

Un film de présentation du programme est disponible sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=WHZeOkbqETg>



Animation d'un atelier sur le terrain dans le cadre du programme « Les p'tits mousses de l'Iroise » © Virginie Gervois

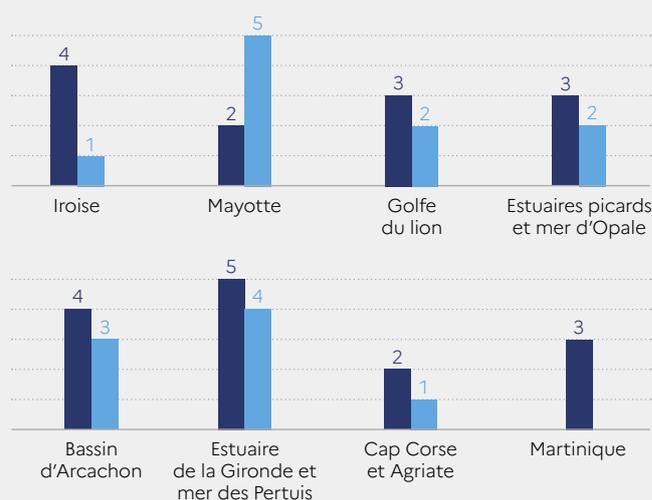
# Les chiffres clés des PNM en 2022

## Les parcs naturels marins, espaces de gouvernance partagée

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance d'un parc naturel marin. Ce parlement local de la mer associe un grand nombre de représentants du milieu marin (usagers professionnels et de loisirs, élus locaux, associations, scientifiques et services de l'Etat). Cette gouvernance innovante met en œuvre la politique du Parc et élabore le plan de gestion, pour une durée de 15 ans. Elle représente l'opportunité de construire une vision partagée et durable de l'avenir du milieu marin avec une forte implication des acteurs locaux. Pour mener à bien ses missions, les conseils de gestion disposent de moyens humains, techniques et financiers fournis par le conseil d'administration de l'OFB.

En 2022, les conseils de gestion des PNM se sont réunis à 26 reprises (23 en 2021 et 16 en 2020). 18 réunions de bureau ont été organisées (10 en 2021 et 21 en 2020). Cette année 2022 marque également la fin de mandats et donc le renouvellement des membres dans plusieurs Parcs : golfe du Lion, Mayotte, Cap Corse et Agriate. Ces élections engagent les nouveaux membres pour une durée de 5 ans. Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a procédé, dans un autre cadre, à l'élection de son nouveau président, son prédécesseur ayant annoncé en 2021 qu'il n'irait pas jusqu'au terme de son mandat.

### Les conseils de gestion et bureaux en 2022



Nombre de réunions du conseil de gestion 2022  
Nombre de réunions du bureau en 2022

## Les avis émis dans les parcs naturels marins

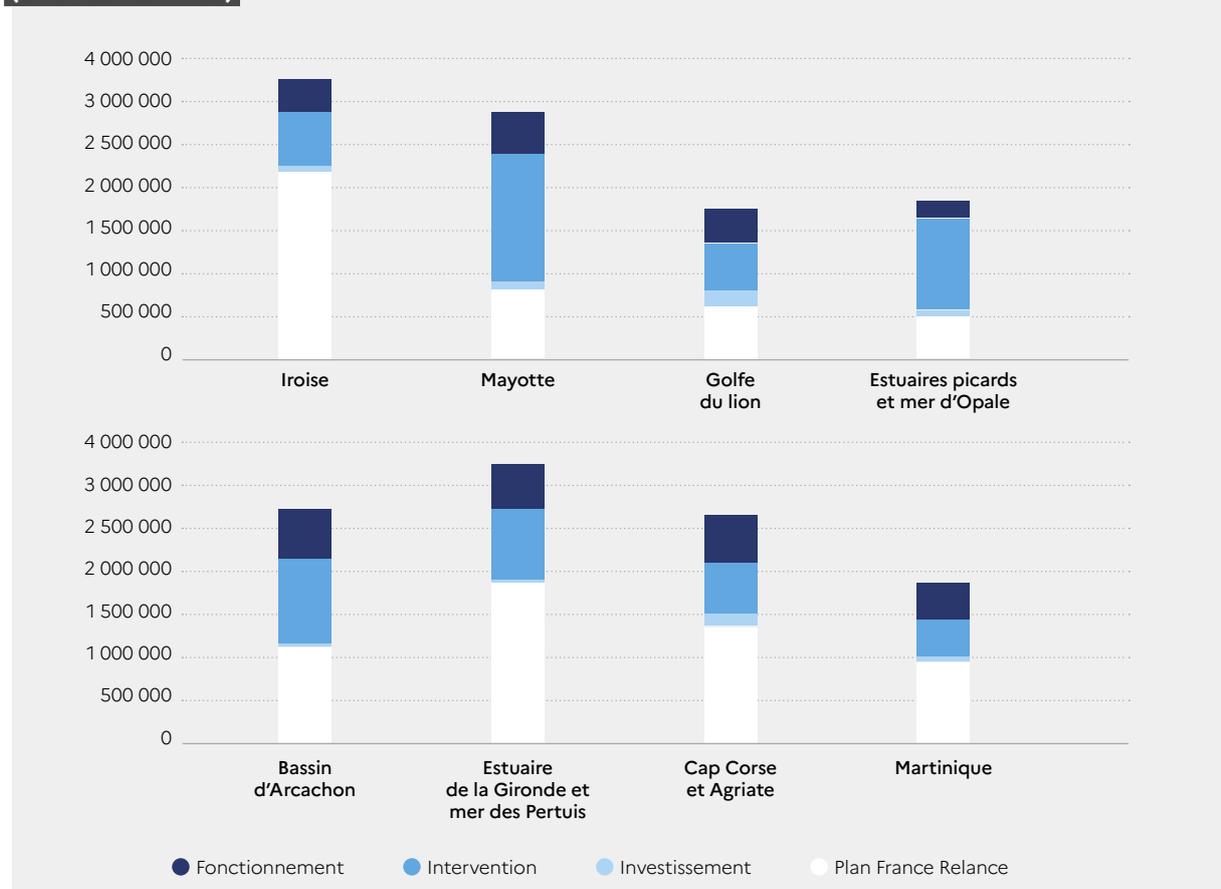
Les PNM peuvent s'exprimer par avis du conseil de gestion ou par avis du directeur délégué du Parc sur saisine de l'autorité compétente.

11 avis conformes dont 1 favorable et 10 favorables avec réserve ont été émis en 2022 par les instances de gouvernance des PNM. Soit 1 avis de plus que l'année passée (10 avis conformes en 2021 contre 5 en 2020). Le conseil de gestion du PNM des estuaires Picards et de la mer d'Opale a par exemple rendu un avis conforme favorable à la capture de phoques pour des suivis télémétriques le 24 février dernier.

Le nombre d'avis simples est en augmentation avec 131 avis simples émis en 2022 (85 en 2021 contre 67 en 2020). Le 18 mars 2022, le conseil de gestion du PNM du golfe du Lion donne par exemple un avis simple défavorable à la mise en œuvre d'une compétition de jet-ski dans le Parc. De nombreux avis techniques ont également été rendus cette année par les services de l'OFB.

## Des moyens humains et financiers de l'OFB pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leurs plans de gestion

### Le budget des parcs naturels marins en 2022 (en AE consommés)



Le budget est présenté en euros et en Autorisations d'Engagement (AE) exécutées, hors recettes. Les AE constituent «la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées». Elles sont entièrement consommées lors de la signature de l'acte juridique qui engage la dépense de l'État. L'enveloppe investissement concerne l'ensemble des dépenses liées aux immobilisations incorporelles, corporelles et financières. L'enveloppe intervention retrace les soutiens financiers que l'organisme effectue au profit des bénéficiaires. Ces versements sont souvent réalisés pour la mise en œuvre de projets ou de subventions. L'enveloppe fonctionnement n'intègre pas la masse salariale. Elle comprend les achats de biens, les prestations de service externes et de location, les dépenses, les remboursements de mises à disposition de personnel et les dépenses budgétaires liées aux charges financières.

En 2022, le total des AE consommées par les PNM (hors Plan France Relance) est de 10,4 M€ soit 1,9 M€ de plus par rapport à 2021 (8,5 M€). 3,3 M€ ont été dépensés en fonctionnement, 6,5 M€ en intervention et 0,56 M€ en investissement, avec des variations entre Parcs correspondants à leurs besoins spécifiques.

Les parcs naturels marins perpétuent leur collaboration avec de nombreux partenaires pour développer leurs ancrages territoriaux (universités, laboratoires de recherche, bureaux d'études, collectivités territoriales etc.). Les engagements au titre du Plan de Relance se sont poursuivis en 2022, pour la dernière année d'exécution du programme. 16,3 M€ ont été utilisés par les parcs naturels marins au sein de l'enveloppe initiale dédiée aux aires protégées. 45 partenariats ont été signés auprès de 32 partenaires dans le cadre de ce plan pour un montant total de 5 318 K€. Le montant minimum d'engagement

a été de 2 661 €, le montant maximum de 680 K€ pour une moyenne de 124 K€. De nombreuses thématiques ont été abordées dont : le « patrimoine naturel » (33 % des crédits engagés), les « activités et usages » (25 % des crédits engagés) et la « mobilisation de la société » (19 % des crédits engagés).

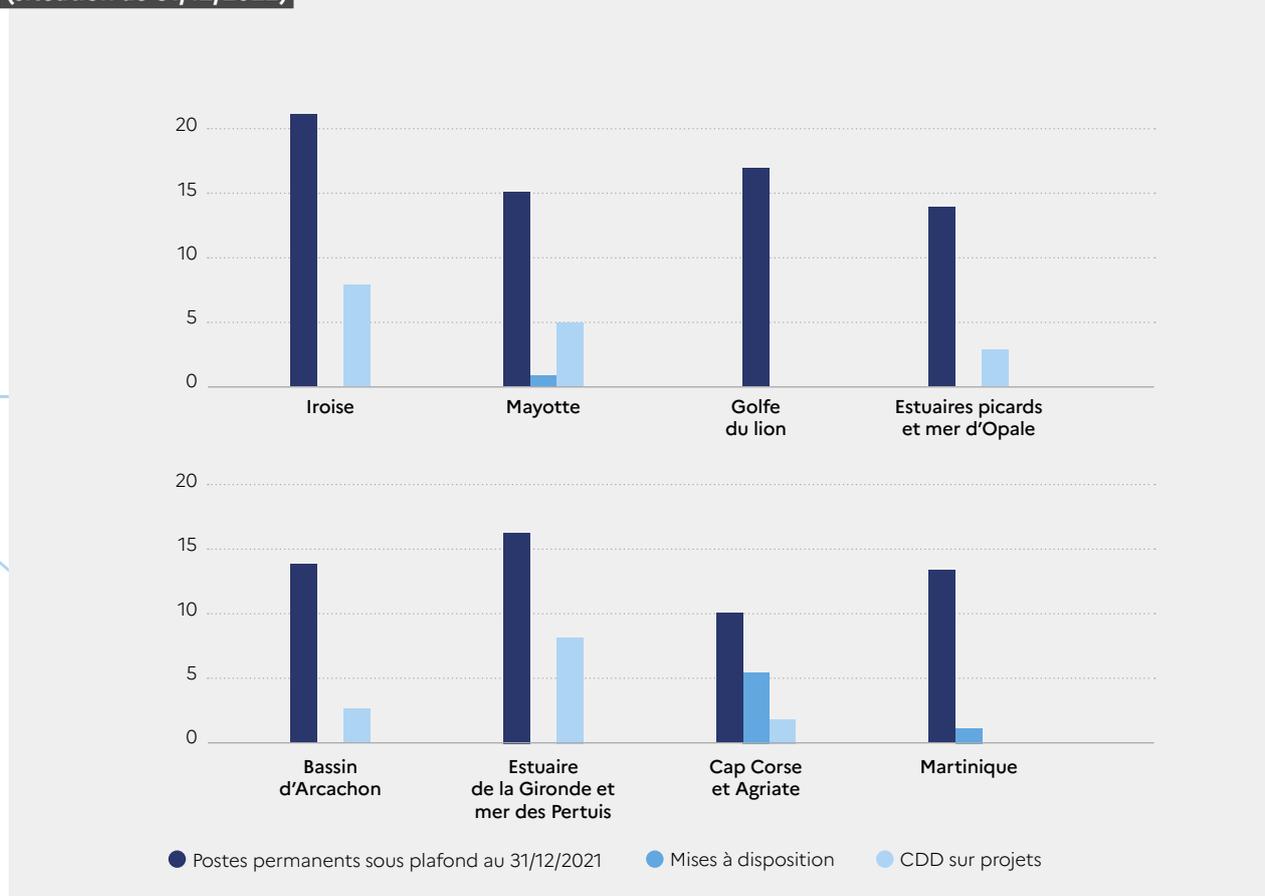
Hors Plan de Relance, 163 partenariats auprès de 176 partenaires ont été contractualisés avec les PNM en 2022, pour un montant total 3 762 276 €. Le montant d'engagement moyen est de 23 081€ avec un minimum de 175€ et un maximum de 301 534€. Comme chaque année, les partenaires sont très variés allant d'établissements publics à des universités, des collectivités territoriales ou des associations. Les principaux crédits engagés hors Plan de Relance se sont également portés sur la « mobilisation de la société » (32 % des crédits engagés), le « patrimoine naturel » (42 % des crédits engagés), les « activités et les usages » (11 % des crédits engagés).

Les PNM sont aussi sollicités par les pouvoirs publics, les organismes institutionnels ou des financeurs privés pour participer à la mise en œuvre d'appels à projets (AAP). D'envergure régionale, nationale ou européenne, ces vecteurs de financement visent à répondre à une problématique particulière en apportant un soutien financier à sa résolution. Le niveau d'implication des Parcs est variable allant d'une aide logistique à l'expertise d'une zone d'étude. 3 PNM ont lancé des appels à projets en 2022 (Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, golfe du Lion, Mayotte) pour un montant total de 445 K€.

En 2022, les PNM ont aussi passé diverses subventions de convention et de décision, pour un montant total de 16 745 K€ hors Plan de Relance et 2 840 k€ dans le cadre de ce Plan.

## Les emplois affectés en 2022 dans les parcs naturels marins (situation au 31/12/2022)

### Les emplois affectés en 2022 dans les parcs naturels marins (situation au 31/12/2022)



Au 31/12/2022, le nombre d'emplois sous plafond affectés dans les parcs naturels marins est d'environ 120, grâce au processus entamé de redéploiement interne à l'OFB de 37 postes vers les PNM sur 3 ans.

Ce redéploiement a notamment permis une montée en puissance des services opérations ces dernières années. En 2022, 50 agents de terrain permanents sont présents avec une moyenne de 6 agents par Parc.

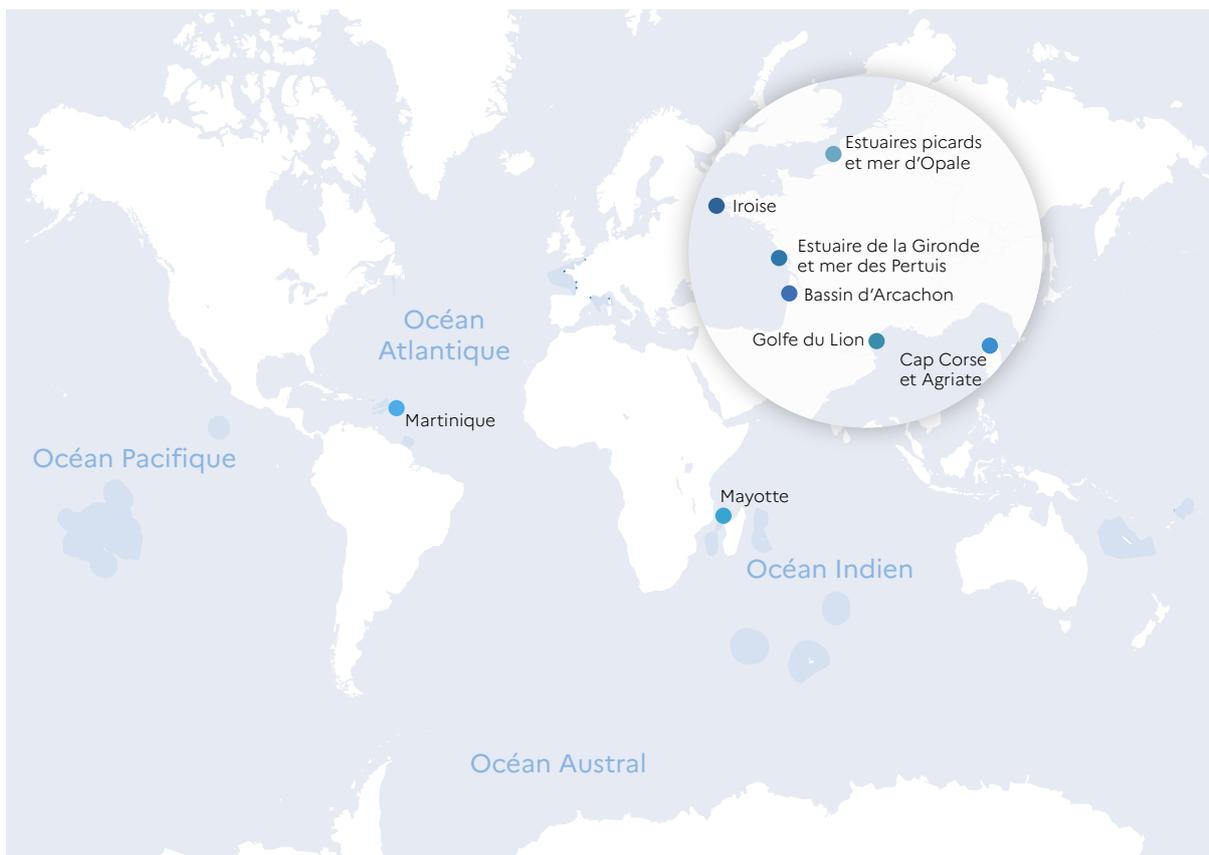
Afin de les rendre pleinement opérationnelles, le déploiement des équipes de terrain dans les PNM a nécessité un accompagnement fort en termes de formations. En effet, bien qu'ils puissent intervenir dès leur prise de poste en ce qui concerne l'instruction et le service administratif des dossiers, les agents de terrain doivent être commissionnés par le Préfet et assermentés par le procureur de la République pour exercer une fonction de police judiciaire. En 2022, plusieurs agents de PNM ont poursuivi leur formation de commissionnement. Par ailleurs, dans le cadre de leurs interventions en mer, ils bénéficient aussi de formations et habilitations en conduite maritime, et hyperbarie.

En complément de ces postes sous plafond, les PNM ont recours à des mises à disposition de collectivités, des CDD pour des renforts ponctuels, des CDD sur projets (dans le cadre de projets financés sur recettes externes, essentiellement de l'Europe), des services civiques (notamment sur des missions de sensibilisation du public) et des réservistes du ministère de la défense (en appui aux services opérations).

### Les moyens nautiques des PNM

Pour assurer leurs missions, les agents disposent de véhicules de terrain, mais aussi de moyens nautiques, 18 bateaux au total avec en moyenne 2 bateaux par Parc. Des renouvellements sont prévus pour 2023 dans les PNM de Martinique, Mayotte et d'Iroise avec la livraison respective d'une nouvelle vedette et de deux semi-rigides.

En 2023, un logiciel de gestion des flottilles devrait voir le jour pour faciliter les démarches d'entretien, conditions de sécurité indispensable dans le cadre de l'exercice de leurs missions.



**Avec la contribution des agents des 8 parcs naturels marins et de la Direction des aires protégées.**

Rédaction coordonnée par Perrine Desvéronnières, Direction des aires protégées, Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées (Pôle de Brest), sur la base des rapports d'activité des 8 PNM.

Juin 2023

